

VILLEURBANNE 2022

Capitale
française
de la culture

VILLEURBANNE, CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE

Vadémécum des transitions

2022



SCIENTIFICO-TECHNIQUES
POUR
LYON

villeurbanne





Photo prise lors de la restitution du 14 avril 2022
(Crédit photo : Public Factory)

**Pierre Vuillermoz - Sébastien Foucha - Mathilde Brachet – Simon Meyer
Ethan Chouraqui - Marie Legarez - Léa Jacquin - Noé Cocset**

Table des matières

Remerciements	4
Introduction.....	5
Etat de l’art.....	7
I. Littérature classique.....	8
II. Littérature institutionnelle	12
Synthèse	16
Entretiens et travail de terrain.....	17
I. Organisation du travail de terrain	17
II. Entretiens avec les élu.es	19
A – Elaboration d’une grille d’entretien et déroulement des entrevues	19
B – Compte-rendu des entretiens.....	20
C – Commande politique	21
III. Documentation et rencontre avec les partenaires.....	22
Création du Vadémécum.....	25
I. Mise en forme du Vadémécum	26
<i>Transition environnementale.....</i>	<i>29</i>
<i>Transition sociale.....</i>	<i>30</i>
<i>Transition démocratique.....</i>	<i>32</i>
II. Le Vadémécum final	34
<i>Transition environnementale.....</i>	<i>35</i>
<i>Transition sociale.....</i>	<i>38</i>
<i>Transition démocratique.....</i>	<i>44</i>
Conclusion et préconisations.....	45
Bibliographie	46
Annexes.....	47

REMERCIEMENTS

Nous souhaiterions remercier chaleureusement Madame Surrel et Sciences Po Lyon qui nous ont permis de participer à cette expérience professionnelle. Merci également à la Public Factory qui a rendu possible une telle aventure. Merci à Sébastien Foucha de nous avoir suivi.es et dispensé.es de tout son savoir sur les organisations publiques locales.

Merci à Monsieur le Maire de Villeurbanne d'avoir permis à de modestes étudiant.es de développer un projet d'une telle ampleur. Ce travail n'aurait pas non plus vu le jour sans l'aide de Simon Meyer, chef de projet CFC22, qui a été le lien entre tous les acteurs du projet. Enfin, un grand merci aux élu.es avec qui nous nous sommes entretenu.es, spécifiquement Agathe Fort, adjointe à la Ville inclusive, lutte contre les discriminations et la santé, Aurélie Loire, adjointe aux événements et pratiques culturelles éco-responsables et Jonathan Bocquet, adjoint à la transition démocratique, finances, travaux et performance de l'administration.

Derrière la création de ce Vadémécum et de ce livrable, il y a une véritable coopération entre des étudiant.es et l'ensemble de ces protagonistes, ce qu'il nous semblait important de saluer.

INTRODUCTION

Dans le cadre d'un cours-projet coordonné par la Public Factory (« fabrique de projets » destinée aux étudiant.es de quatrième année de l'Institut d'Études Politiques de Lyon), nous, six étudiant.es en master d'affaires publiques ou internationales, avons été associé.es à la mairie de Villeurbanne pour travailler sur le sujet « Villeurbanne, Capitale Française de la Culture 2022 : Place aux jeunes ! ». Cette mission représentait une chance de pouvoir mettre concrètement et collectivement en application nos connaissances en termes de sciences sociales et d'action publique, disciplines occupant une part essentielle de notre formation au sein de Sciences Po Lyon.

Néanmoins, nous verrons au fil de cette présentation que notre démarche est devenue sujette à de nombreuses modifications et adaptations et s'est aventurée bien au-delà de l'énoncé de départ. Car dès la première réunion avec Simon Meyer, chef de projet CFC22¹, nous avons réalisé que nous devrions, tout au long de notre travail, composer avec une ligne directrice différente : il ne s'agissait désormais plus de nous orienter sur la participation des jeunes au projet de grande ampleur que connaîtrait la ville au cours de l'année 2022, mais de traiter une problématique plus large et tripartite. En effet, selon la volonté affichée de Simon Meyer, l'objectif de notre participation était finalement de proposer des solutions concrètes aux porteurs de projets pour les encourager à entreprendre “trois transitions” dans leurs démarches culturelles et événements proposés. Ces trois transitions étaient d'ordre environnemental, social et démocratique.

Pour ce faire, il nous a été demandé de produire un guide des bonnes pratiques, aussi communément appelé un « vadémécum », qui permettrait aux porteurs de projets villeurbannais d'atteindre les objectifs fixés par la municipalité. Si les attentes au sujet de la transition environnementale nous sont venues plutôt naturellement, celles attachées aux transitions sociale et démocratique méritaient un éclaircissement. La première, tout d'abord, comprenait trois axes majeurs : la lutte contre les discriminations, la question du handicap et la problématique de l'insertion. Le maître mot de cette transition sociale était donc l'inclusivité, terme d'ailleurs souvent repris lors des réunions de préparation. La deuxième avait quant à elle pour but de se traduire dans une démarche de démocratie participative, afin que les Villeurbannais.es ne soient pas simplement spectateurs et spectatrices des manifestations culturelles mais bien acteurs et actrices de cette année exceptionnelle.

¹ Abréviation pour “Capitale Française de la Culture 2022”

Cet enjeu s'est avéré, à travers la mission qui nous a été donnée, plus complexe qu'il n'y paraît. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une partie ultérieure.

La méthodologie de travail concernant la construction du vadémécum devait s'articuler en étroite coopération avec les élu.es municipaux, directement investis de ces problématiques, et les « d'expert.es », en d'autres termes des agent.es spécialisé.es dans les domaines environnemental, social et démocratique. Les échanges avec ces dernier.es devaient nous permettre de poser une première pierre à notre travail et de développer ensuite les critères nécessaires à notre vadémécum. L'étape suivante devait consister à rencontrer directement les porteurs de projets et parties prenantes du programme culturel de 2022 dans le but de recueillir leurs avis et ressenti, et ainsi construire un vadémécum regroupant tous les points de vue. Là encore, les choses ne se sont pas déroulées comme escomptées, sans toutefois nuire à notre travail et à notre analyse, comme il sera possible de lire dans une partie dédiée.

De fait, il semble important de rappeler le caractère de ce projet qui comportait dès le départ une dimension nouvelle voire unique dans le champ de l'action publique. En effet, à travers les recherches bibliographiques que nous présenterons succinctement, il semblerait qu'aucun projet d'une ampleur si ambitieuse, n'ait été entrepris par une commune ou du moins analysé par des travaux en sciences sociales et/ou politiques. Nous questionnerons d'ailleurs cette absence au cours de ce livrable mais aussi ce que ce projet nous dit sur l'évolution des politiques municipales culturelles en France.

Ainsi, ce livrable a pour vocation de traduire le plus précisément possible les concepts, les logiques, les écueils, les adaptations et les enseignements que nous ont apporté ce projet, un partenariat que nous pensons réussi avec la Public Factory et la mairie de Villeurbanne.

L'exercice d'état de l'art représentant un travail essentiel, bien que complexe concernant ce sujet précis, nous nous efforcerons d'en tirer des enseignements, car l'absence de sources en dit souvent plus que l'abondance. Ensuite, une prise de recul à propos de notre travail de terrain et de nos entretiens occupera une seconde partie importante de notre analyse collective. Nous serons enfin amené.es à formuler des préconisations s'appuyant sur ce développement, dans l'optique d'inscrire notre travail dans un projet de plus grande envergure et à plus long-terme.

ETAT DE L'ART

Revue de Littérature

Comme il a été mentionné en introduction de notre livrable, le projet qui nous a été confié a d'emblée revêtu un caractère inédit. Cela s'en est retrouvé confirmé en partie par la recherche documentaire que nous avons réalisée dans le cadre d'une revue de littérature. Tout l'enjeu de celle-ci s'est défini par la nécessité d'appréhender des concepts, des analyses ainsi que des contextes qui ne correspondent pas exactement à l'objet de notre mission auprès de la mairie de Villeurbanne.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à traiter des concepts issus de la littérature classique de recherche en sciences sociales, dont les travaux au sujet des politiques culturelles ont trouvé leur essor à partir de la fin des années 1990. Si elle ne se place pas sur un même plan contextuel et s'il ne semble pas exister de travaux sur l'impact du vadémécum, sur la vision des collectivités locales sur cette politique ou sur ses effets de moyen-long terme, cette revue de littérature nous a permis de nous approprier plusieurs concepts et de pouvoir par la suite les traduire et les adapter à notre mission.

Dans un second temps, nous traiterons des vadémécums qui ont déjà été produits, et dont le nombre semble s'être accru à partir des années 2000 pour devenir un moyen de communication institutionnel privilégié, notamment développé lors de la crise de la Covid-19 du fait des changements de comportements face à la situation sanitaire².

² Mission « Expérience Usagers ». « Bonnes pratiques. Accueil des usagers et crise sanitaire : la DITP publie un recueil de bonnes pratiques », Modernisation.gouv, 8 décembre 2020. <https://www.modernisation.gouv.fr/outils-et-formations/accueil-des-usagers-et-crise-sanitaire-la-ditp-publie-un-recueil-de-bonnes>

I. Littérature classique

Au sujet de la littérature dite « classique » (travaux de recherche en sciences sociales et/ou politiques), la lecture de l'article de référence de Patrick Le Galès « Politique culturelle et gouvernance urbaine : l'exemple de Rennes³ » (1998) nous apparaissait d'abord comme un départ des plus intéressants. En effet, cette source allie des concepts et des enjeux inhérents à la sphère politique et applicable au contexte villeurbannais dans une démarche historique et chronologique des stratégies, des jeux d'alliances, des bouleversements et des impacts d'une politique culturelle municipale. Ici, la politique culturelle est qualifiée « d'élitiste », puisqu'un cercle restreint d'acteurs (politiques et culturels) détient sur elle un grand pouvoir et une influence effective, qui échappent largement aux citoyen.nes dans leur ensemble. On pourrait rapprocher cette vision hiérarchique et descendante de la politique culturelle à celle initiée dans notre cas au sein de la mairie de Villeurbanne. Néanmoins, il convient de mettre en lumière une première remarque, car cette volonté d'introduire de nouvelles pratiques ne se traduit pas par une vision uniformément partagée ni par un procédé d'exécution unique : elle varie et s'adapte plus ou moins aux spécificités des enjeux (ici, les transitions environnementale, sociale et démocratique) qui, logiquement, n'appellent pas aux mêmes objectifs et donc aux mêmes méthodes d'application. En outre, cette vision « élitiste » et « verticale descendante » s'inscrit dans une finalité d'horizontalité, notamment à travers la mise en œuvre des transitions sociale et démocratique.

Pour en revenir à l'article de Le Galès et de Vion, il semble nécessaire de définir ce que le terme de « gouvernance urbaine » recouvre. Il s'agit d'un postulat établissant l'importance prise par les villes dans la construction de politiques d'ampleur ayant pour but une transformation globale du paysage urbain. Cela concerne notamment les activités inhérentes à la « culture », sphère large par excellence, qui constitue un de leurs domaines d'action privilégiés. Ce phénomène prend place dans un contexte d'après-guerre, marqué par un développement important des infrastructures culturelles (« maisons de la culture », nouvelles scènes nationales, cinémas d'art et d'essai) en adéquation avec le large plan de reconstruction nationale impulsée par le Commissariat au Plan. S'en est suivi logiquement une multiplication des activités et donc des acteurs culturels participant à première vue au divertissement, mais également au rayonnement d'une ville. Rennes constitue un exemple fondateur de la prise en considération et du développement du potentiel attractif d'une ville, permis par la sphère culturelle. Cette « montée en puissance des villes » (Lorrain, 1991⁴) institue une

³ Le Galès, Patrick. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, no. 1, 1995, pp. 57-95.

⁴ Lorrain D., « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », *Sociologie du travail*, n° 4, 1991, pp. 461-483.

nouvelle gestion des ressources (financières, humaines) permettant la mise en œuvre de politiques propres, négociées et consenties par l'Etat (Jobert et Sellier, 1977⁵). Ce phénomène semble s'être institutionnalisé, notamment dans le cadre du label « Capitale Française de la Culture », qui s'inscrit dans une volonté de dynamisme culturel et de rayonnement local⁶.

Faisant écho aux analyses précitées, d'autres chercheur.es tendent à expliquer l'évolution historique des politiques culturelles et la production de discours qui y est associée. C'est le cas d'Alain Lefebvre, auteur de l'article « Technologies culturelles et rhétorique de la démocratisation⁷ » (1996). L'engagement des acteurs culturels est rendu possible par l'impulsion d'une politique culturelle conséquente puisque partie intégrante des plans quinquennaux de l'après-guerre. La "démocratisation" est devenue en parallèle un argument important pour les acteurs des politiques culturelles, dans un contexte de critique de l'industrie culturelle (T. Adorno). Cette période reflète une véritable remise en question, avec l'apparition de crises économiques dès le début des années 1980 et la rationalisation des budgets nationaux et locaux qui pavent la voie à une privatisation et une mise en concurrence des secteurs et acteurs culturels. De plus, le terme de « démocratisation » demeure un terme ambigu, servant avant tout à légitimer le politique⁸. La démocratisation culturelle s'exprimerait par 3 éléments : « 1) l'augmentation du nombre de participants à une activité ; 2) la réduction des disparités entre catégories de populations en termes d'intensité de pratiques artistiques et de fréquentation des lieux culturels ; 3) la fidélisation d'un certain public aux activités culturelles⁹. »

Ces éléments sont néanmoins difficilement conciliables et traduisent une sociologie de la distinction, où la rareté et les « profits symboliques » de l'activité culturelle se retrouvent plus naturellement chez les classes supérieures que les classes dites populaires.

Nous nous sommes également intéressé.es, à travers nos lectures et rencontres, au traitement des publics et « non-publics » par les politiques publiques culturelles, qui décentrent l'analyse des seules décisions des élites politiques et culturelles pour donner à voir les impacts des perceptions et discours que sous-tendent les mesures. Toutefois, « démocratisation » ne rime pas toujours avec « populaire ». De fait, la littérature donne même à voir le passage d'une démarche populaire à une démocratisation qui tend à effacer la première. Ici, il est question de rendre les bibliothèques accessibles aux « non-lecteurs », tandis que dans le contexte de Villeurbanne CFC22, il est question

⁵ Jobert B. et Sellier M., « L'administration des grandes villes et le problème des politiques d'autonomie locale », *Revue française de science politique*, n° 2, 1977, pp. 205-227.

⁶ « Capitale française de la culture », Culture.gouv, 8 octobre 2020, <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Capitale-francaise-de-la-culture>

⁷ Lefebvre, Alain. « Technologies culturelles et rhétorique de la démocratisation », *Hermès, La Revue*, vol. 20, no. 2, 1996, pp. 67-76.

⁸ Donnat, Olivier, *Les Français et la culture*, Paris, La Découverte, 1994.

⁹ Lefebvre, Alain. « Technologies culturelles et rhétorique de la démocratisation », *Hermès, La Revue*, vol. 20, no. 2, 1996, p73.

de rendre la culture, et notamment les événements, plus accessibles aux personnes que l'on peut qualifier de « non-public » ou de « public éloigné ». Pourtant, à l'instar du fonctionnement des bibliothèques conçues pour un public universitaire et lettré, il semble difficile de changer sa structure inhérente afin d'en étendre la portée. Ce sont les bibliothécaires qui sont directement mobilisé.es : il leur est demandé d'aménager des conditions d'accueil spécifiques, quitte à entrer en contradiction franche avec leur « habitus¹⁰ » (1972), c'est-à-dire un ensemble de règles et de conventions qui tendent à donner aux bibliothèques une image élitiste, ce qui peut rebuter les personnes qui ne sont pas familières avec ces lieux. Du fait de cette volonté de transformation d'"agencements", les bibliothécaires se retrouvent dans une situation souvent insoluble.

En parallèle de cette analyse, nous retrouvons à la jonction de ces problématiques un phénomène contraire « d'esthétisation de la question sociale¹¹ » (Arnaud, 2018) en matière d'événements culturels. Derrière une volonté de « développement culturel durable¹² », les acteurs politiques deviennent des « entrepreneurs de culture », en forgeant de nouveaux concepts tels que la « fierté civique ». Cet entrepreneuriat culturel mobilise une multiplicité d'acteurs et de paradigmes autour d'objectifs non seulement culturels mais aussi sociaux. Afin que la culture soit accessible à toutes et à tous, les services culturels, et au premier chef le ministère de la Culture, entreprennent un décloisonnement de la sphère culturelle en élargissant ses frontières, en embrassant d'autres expressions artistiques autrefois considérées comme mineures ou périphériques. Néanmoins, ces discours visant à « l'agir culturel¹³ » ne sont pas pensés en oubliant l'objectif essentiel que représente la compétitivité des territoires. Cette analyse se place donc elle aussi dans le champ des travaux de Patrick Le Galès et de la gouvernance urbaine désormais placée dans une logique de compétitivité accrue entre les territoires, non plus seulement au niveau national mais également à l'échelle européenne voire mondiale.

En réduisant la focale, il convient également de s'intéresser aux analyses au sujet de la ségrégation spatiale qui influe sur l'entrée ou l'éloignement de certains publics vis-à-vis de l'offre culturelle locale. La chercheuse en sciences sociales Elizabeth Auclair pointe notamment les limites de l'action culturelle sur les quartiers en crise¹⁴. En effet, autrefois considérée comme unique moyen de remédier aux problématiques sociales, la politique culturelle locale a souvent été séparée de son nécessaire accompagnement par d'autres politiques urbaines (éducation, santé, emploi, etc.). Pour remédier à cette problématique et permettre à l'action culturelle de produire des effets efficaces, il est alors question selon Auclair de « *l'empowerement* culturel » par l'effet de deux principes : la

¹⁰ Bourdieu, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »*. Librairie Droz, 1972

¹¹ Arnaud, Lionel. « Chapitre 4. Les nouveaux enjeux de l'agir culturel », , *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, sous la direction de Arnaud Lionel. Éditions de l'Attribut, 2018, pp. 181-248.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Auclair, Elizabeth. « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote*, vol. n° 122, no. 3, 2006, pp. 212-220.

participation « avec » les habitant.es (et non pour la population) et le renforcement du lien social par la mixité des publics (âges, le sexe, nationalité, origine ethnique) et des partenariats locaux (associations, bibliothèques, cinémas, établissements scolaires). Ces principes participeraient à la valorisation des quartiers sensibles et de ses habitant.es mais aussi à son désenclavement culturel et social.

Les politiques culturelles ont donc connu un essor important depuis la fin des années 1990 et les travaux fondateurs de Patrick le Galès sur la « gouvernance urbaine » en matière culturelle. De ce foisonnement de travaux découle une analyse fine de plusieurs phénomènes qui nous ont été utiles dans l'appréhension et l'analyse rétrospective de notre mission en collaboration avec la mairie de Villeurbanne. Par ailleurs, on constate aussi que les travaux sur ce sujet, autrefois généraux et cantonnés aux logiques élitistes et institutionnelles, ont évolué vers une logique de plus en plus renversée de l'action culturelle.

À la suite de cette revue de littérature classique et institutionnelle, il sera intéressant de voir comment le développement des travaux en sciences sociales ont pu influencer sur la prise de conscience par le politique de nouveaux enjeux, dont il devrait se saisir au sujet de son action culturelle au niveau national et local.

II. Littérature institutionnelle

Si la lecture de travaux de recherche en sciences sociales constitue une part essentielle et incontournable de notre analyse, il convient de la coupler avec une lecture des sources institutionnelles et des vadémécums disponibles puisqu'ils font état de différentes pratiques aux sens et enjeux divers. Concernant la sphère culturelle française, le ministère de la Culture et ses services jouent depuis les années 2010 un rôle prépondérant dans la réflexion autour de nouveaux modes d'action, notamment sur les questions de représentativité et d'inclusion, tant des acteurs que des publics.

A l'échelle internationale, le rapport de 2019 de l'UNESCO concernant le Forum des ministres de la Culture¹⁵ donne une idée claire des enjeux qui traversent globalement les logiques de l'action politique en la matière. D'emblée, les enjeux d'inclusion et d'accès égalitaire à la culture sont rappelés : « la culture ne peut pas être guidée par les seules lois du marché, en raison de ses spécificités et de sa fonction essentielle dans la société. » (p25).

À travers le Livre Blanc du Collège de la diversité¹⁶, le ministère de la Culture compte atteindre durablement ses objectifs d'inclusion et de démocratisation par la culture, en coordonnant l'ensemble des collectivités. Néanmoins, les actions et les préconisations émises par ce ministère semblent trop généralistes, et du même coup insuffisantes pour produire un quelconque effet sur n'importe quel territoire, l'établissement d'autres guides de bonnes pratiques apparaît comme primordial. En effet, si le ministère pose les grands enjeux et finalités, tout l'intérêt est de pouvoir les adapter à travers des mesures locales.

En ce qui concerne les vadémécums déjà établis par le passé, il apparaît difficile, à la lecture de ceux-ci, de dégager une véritable unité dans la méthodologie de rédaction et d'ordonnement des objectifs. Ce qui constitue la partie innovante du vadémécum que nous avons réalisé durant ce projet, c'est bien sa dimension locale, qui se démarque de la plupart des autres guides de bonnes pratiques, pour la plupart à visée générale et nationale. Il est toutefois possible de trouver, parmi ceux que nous avons parcourus, des pistes et inspirations qui ont irrigué notre réflexion.

Afin d'adapter notre vadémécum au contexte local villeurbannais, nous nous sommes penchés sur une des quinze propositions émises par la mission d'information de la Commission de

¹⁵ Forum des ministres de la Culture, Rapport *Culture et politiques publiques pour le développement durable*, 2019.

¹⁶ Collège de la diversité, Livre blanc *Promouvoir la diversité dans le secteur culturel*, 2017

la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat au sujet des « nouveaux territoires de la culture¹⁷ » qui était la suivante :

« Orientation n° 15 : Laisser les collectivités territoriales être de véritables acteurs des politiques culturelles afin de favoriser la mise en œuvre des droits culturels. »

Rappelant que les communes restent les principaux financeurs du secteur culturel et faisant état d'une contribution inégale des collectivités, ce premier état de fait nous permet de rappeler que les projets culturels nécessitent une véritable volonté politique sur le moyen-long terme¹⁸. Toujours selon la mission d'information, la culture constitue un double enjeu d'attractivité et de rayonnement des territoires (économique et touristique) avec pour impact un développement économique mais aussi « l'expression d'une identité locale » et d'une « cohésion sociale ». Ces deux éléments constituent les deux axes majeurs du projet « Villeurbanne, CFC 2022 ».

Néanmoins, cette observation parlementaire invoque également la nécessité de coordonner l'action publique culturelle, notamment lorsque différentes collectivités collaborent. S'il est fait mention des risques d'un manque de coopération entre différents échelons territoriaux, notre travail de groupe nous a permis de constater que des incertitudes et désaccords peuvent exister au sein d'une même collectivité qui réunit divers acteurs autour d'un projet. Là encore, lorsque la mission d'information en appelle à une « véritable co-construction » (p3), nous pouvons affirmer que celle-ci n'est en rien une sinécure dans la mesure où elle ne se suffit pas et nécessite une actualisation et un travail collectif de long terme.

Nous avons posé un regard distancié sur les différents vadémécums que nous avons lus : de par leur prisme généralisant et englobant (ayant vocation à s'appliquer sur n'importe quel territoire), ils ne semblent pas correspondre à la démarche impulsée par la mairie de Villeurbanne. Cela ne signifie pas pour autant que certaines pistes lancées par ne furent pas l'objet d'inspirations pour la commande émise par les agent.es de cette municipalité.

Prenons par exemple le guide des bonnes pratiques intitulé « Faire territoire : osons avec et pour tous !¹⁹ ». Rédigé par l'ANPP (Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), il est ici question d'une « méthode de construction collective d'un projet de territoire²⁰ », selon les termes de Laurent Rieutort, professeur à l'Université Clermont-Auvergne et directeur de l'IADT, visant à « associer l'ensemble des forces vives du territoire en proposant des temps

¹⁷ Karam A. et de la Provôté S. *Rapport d'information n° 210 (2019-2020) de Commission de la culture, de l'éducation et de la communication*, 2019

¹⁸ *Ibid*, p.2

¹⁹ ANPP, *Faire territoire : osons avec et pour tous ! Vade-mecum pour des projets de territoire ambitieux*, 2021.

²⁰ *Ibid*.

d'interactions » (p8). Les finalités de cette méthode ainsi définie sont donc clairement exposées : « la méthode doit faire émerger des objectifs suffisamment précis et bien définis pour qu'élus, techniciens et parties prenantes en aient la même lecture » (p12). Pourtant, si la concertation est invoquée comme une méthode plutôt verticale, sa réalisation s'avère plus ardue. Selon ce vadémécum, la participation est impulsée par l'exécutif local (ses élu.es et ses technicien.nes). Celui-ci est appelé à établir des règles claires favorisant une concertation minutieuse, le tout en cultivant « l'agilité et savoir faire confiance au bon sens local » (p11). Si des similarités avec la démarche initiée par Villeurbanne commençaient à se dévoiler lors de notre recherche, notre attention a particulièrement été retenue par la notion de « territoire vivant, sensible et apprenant » (p8), marqué par une prépondérance des enjeux environnementaux et de démocratie locale. Il est dès lors permis de penser que ce guide de bonnes pratiques a pu avoir un impact sensible sur la direction établie par les agent.es de Villeurbanne sur cette question. En effet, nous avons retrouvé la plupart des logiques précitées, notamment en ce qui concerne les procédés d'impulsion de dialogues, de différents changements, ou de mise en place de règles claires.

Nous avons pu trouver de nombreux exemples de réalisations concrètes grâce aux fiches explicatives publiées par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme²¹. Si le caractère militant porté exclusivement sur les enjeux environnementaux n'est pas à éluder, il semble primordial de le placer dans un courant de nouvelle prise en compte du "bien commun" par la mise en place de nouvelles pratiques de démocratie participative. Ces pratiques, et surtout les outils qui permettent de les mettre en place, sont répertoriés et classifiés selon des indicateurs tels que le coût, la durée, l'échelle, le public visé, les avantages ou les limites. Ainsi, la publication regroupe de nombreuses fiches (jury citoyen, théâtre forum / théâtre législatif, town meeting, certification participative...), qui lui permettent d'être très concrète et « prête à l'emploi ».

À propos du versant portant sur les questions d'inégalités entre femmes et hommes, le rapport émis en 2018 par le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes²² nous a permis d'appréhender plusieurs problématiques, pour ensuite mieux les lister et les regrouper. Le constat départ est celui d'un déséquilibre entre le nombre d'étudiantes en études artistiques par rapport aux étudiants masculins et d'un différentiel de programmation et de direction (le plus souvent 2 femmes sur 10). Ce rapport, réunissant 20 mesures concrètes, en appelle à l'action des pouvoirs publics locaux dans le but de mettre fin à cette discrimination, avant tout par sa prise en compte sérieuse, puis en jouant sur la répartition des financements publics (Recommandation n°3). La recommandation n°6 a

²¹ Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, *Démocratie participative : Guide des outils pour agir*, 2017.

²² Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action*, 2018.

particulièrement attiré notre attention dans le sens où elle enjoint à la mise en place d'indicateurs, ainsi résumés :

« Recommandation n°06 : Prévoir 5 indicateurs relatifs à la place des femmes artistes parmi les artistes impliqué.e.s à toutes les étapes de la production culturelle : 1. part des femmes et des hommes parmi les artistes bénéficiant d'aides, de bourse, ou faisant l'objet d'une commande, 2. montants moyens des aides allouées aux femmes et aux hommes, 3. part des femmes et des hommes parmi les artistes programmé.e.s/diffusé.e.s, 4. part des femmes et des hommes parmi les compositeur.rice.s programmé.e.s/diffusé.e.s, 5. part des femmes et des hommes parmi les artistes sélectionné.e.s en vue d'un prix, 6. part des femmes et des hommes parmi les instances dirigeantes et les jurys de sélection. »

Ce rapport, en partie issu du travail de recherche et de rédaction de sociologues, est intrinsèquement lié à des problématiques de sciences sociales. C'est pour cette raison que nous pouvons y retrouver des inégalités contre lesquelles il semble nécessaire de lutter, et qui trouvent leur réponse dans l'action de la politique publique. En effet, l'agenda politique reprend tous ces concepts (« génie créateur masculin », « violences sexuelles et sexistes », « domination masculine ») et vise à produire des effets bénéfiques pour la société, notamment dans le champ culturel particulièrement marqué par des inégalités institutionnelles.

Synthèse

Pour finir, si cette revue de littérature est riche en enseignements, nos recherches se sont toutefois retrouvées limitées : du fait du caractère innovant du vademécum qui nous a été confié, il nous a fallu nous approprier les méthodes des travaux précédents tout en les adaptant et en cherchant plus loin. Tout l'enjeu de cet état de l'art fut donc de mettre en lumière les logiques inhérentes à chaque guide.

De plus, il est intéressant de constater qu'en comparant la revue de littérature classique et la revue de littérature institutionnelle, la première peut parfois participer à l'établissement de la deuxième. En effet, notamment au sein d'ONG internationales comme l'UNESCO ou d'autres à l'échelle nationale, des chercheurs en sciences sociales peuvent mettre en exergue des problématiques face auxquelles les puissances publiques doivent engager des mesures. Ces actions s'articulent autour d'une volonté de rayonnement culturel et d'inclusion.

Dans un contexte de décentralisation accrue et de multiplication des échelons territoriaux, auxquelles l'action publique culturelle n'échappe pas, la concertation et les interactions sont le plus souvent conseillées et appuyées. En pratique, cette affirmation est certainement à nuancer, le temps jouant parfois un rôle primordial dans les projets et l'action publique.

ENTRETIENS ET TRAVAIL DE TERRAIN

I. Organisation du travail de terrain

Comme nous l'avons détaillé dans l'introduction, en septembre 2021, notre groupe Public Factory a été chargé d'élaborer un guide de bonnes pratiques à destination des porteurs de projets culturels de la ville, qui auront ensuite l'opportunité de s'en saisir selon leurs moyens. Ce « vademécum » devait permettre aux entrepreneurs labellisés CFC22 d'avoir un manuel qui référence concrètement les pistes envisageables pour développer leurs activités dans un cadre plus respectueux de l'environnement, plus démocratique et inclusif.

Initialement, la commande de la mairie de Villeurbanne pour Sciences Po Lyon n'était pas aussi clairement définie et le sujet devait à l'origine être centré autour des jeunes dans la Culture. Nous avons rencontré notre encadrant sur le projet, Sébastien Foucha, Directeur général des services municipaux de Saint-Laurent-de-Mure, alors que notre connaissance du sujet restait assez vague. Avec celui-ci, nous avons mis en place une dynamique de groupe fonctionnelle qui nous a permis de ne pas perdre de temps dès le début, et ce, même si le cadrage de la commande générale de la ville n'avait pas encore été bien défini. Les dates importantes de rendus ont été rapidement établies avec notre encadrant et nous nous sommes mis d'accord sur quel agenda général respecter pour la suite de l'année. Une fois cela fait, un premier entretien avec notre chef de projet, Simon Meyer a été convenu afin de discuter de notre sujet d'étude.

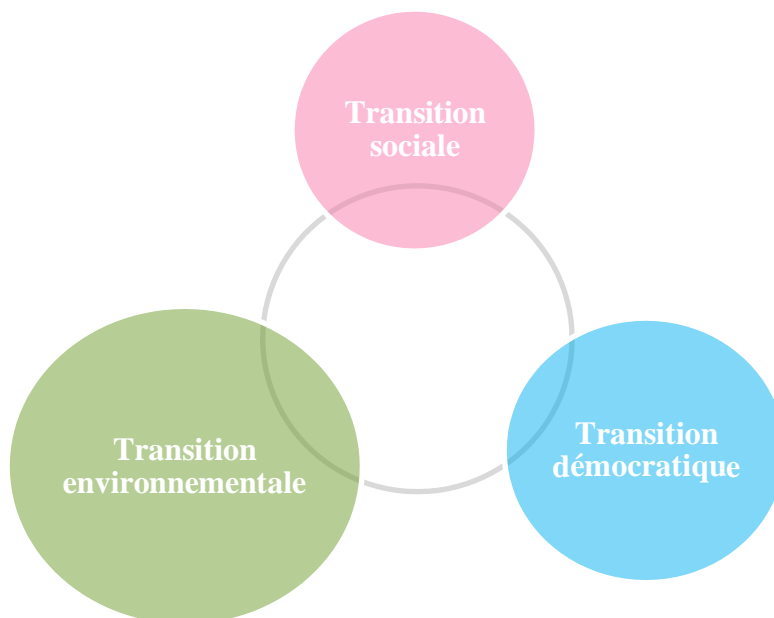
La commande consistait en la création d'un guide de bonnes pratiques à l'attention des porteurs de projets dans le cadre de l'évènement CFC22. Ce document, une fois complet et utilisable, aurait pour but d'intégrer concrètement les enjeux liés aux différentes transitions dans l'action culturelle. L'idée était d'offrir la possibilité d'un impact bénéfique écologique, démocratique et social, via des solutions toutes trouvées et faciles d'accès.

Ces transitions, auxquelles tout le monde est appelé à participer à son échelle, sont profondément inscrites dans les enjeux présents et à venir, et c'est pour cette raison que CFC22 est le cadre idéal pour s'y pencher et mettre la culture au service de l'environnement, de la démocratie et de l'ouverture sociale.

Cependant, il est à noter que, si la commande finale ne consistait qu'en la création d'un Vademecum, l'idée de départ était aussi de rencontrer les porteurs de projet culturel de Villeurbanne

dans le courant de l'année et de les interroger pour pouvoir évaluer la pertinence du Vademecum. Faute de temps, cette idée a été abandonnée dans le courant du mois de novembre.

La division des tâches au sein du groupe s'est organisée autour de trois axes :



Dans un premier temps, nous avons appris à assimiler la commande et les attentes des deux côtés du partenariat, en participant à de nombreuses réunions et entretiens. Pendant cette période, nous avons également rencontré Manon Brien, la « bibliothécaire embarquée » de notre projet, qui nous a beaucoup aidé.es en ce qui concerne les ressources littéraires liées aux transitions et aux guides pratiques.

La seconde phase du projet, en revanche, a été l'occasion de transposer les idées et informations retenues dans le fameux Vademécum, tout en gardant un contact permanent avec Simon Meyer. Effectivement, le chef de projet CFC22 a été très présent tout au long de la mission et nous a apporté de nombreuses pistes de réflexions, que ce soit en réunion ou à distance. Il a été le lien entre tous les acteurs en coopération sur cette mission et a permis au Vademécum d'être le plus complet possible. Nous sommes également resté.es en contact régulier avec notre encadrant : des réunions bimensuelles nous ont permis de faire des points d'étape et de débloquer des situations.

Enfin, la dernière phase du projet a plutôt consisté à soigner notre travail, le rendre lisible et lui donner un aspect réellement pratique pour qu'il puisse être utilisé sans prise de tête. Pendant cette période, nous avons énormément échangé avec l'équipe de Simon Meyer, afin d'avoir des retours et pouvoir y répondre efficacement.

A l'issue de cette phase, s'est tenue une restitution finale, organisée le 14 avril à Sciences Po Lyon en présence du personnel de Villeurbanne, du personnel de notre école et de notre encadrant. C'était l'occasion de présenter l'étendue de notre travail sur le projet ainsi que le produit final : notre Vadémécum.

II. Entretiens avec les élu.es

A - Elaboration de la grille d'entretien et déroulement des entretiens

Dans un premier temps, il nous fallait assimiler la commande de Villeurbanne et discerner les attentes politiques qui en découlaient. Pour cela, plusieurs entretiens avec les élu.es rattaché.es aux trois transitions ont été réalisés : Aurélie Loire, Adjointe aux événements et pratiques culturelles écoresponsable ; Agathe Fort, Adjointe à la ville inclusive, lutte contre les discriminations et santé ; et Jonathan Bocquet, Adjoint à la transition démocratique, finances, travaux et performance de l'administration

En amont de ces entrevues, nous avons d'abord rédigé une grille d'entretien avec des questions ouvertes (cf. Annexes). Le choix d'entretiens semi-directifs s'est fait naturellement puisqu'il ne s'agissait pas d'une étude quantitative et permettait aux élu.es interrogé.es de développer les points qui leur paraissaient les plus pertinents dans la conduite de leur transition.

Après plusieurs sessions de délibération, nous avons organisé la grille d'entretien en plusieurs sous-thèmes : une présentation des élu.es en introduction, un état des lieux de leur transition à Villeurbanne, des questions spécifiques aux transitions dans le cadre du CFC22 et enfin les enjeux à plus long terme.

Pour la présentation des élu.es, nous avons préféré nous en tenir à des questions relativement concises pour ne pas éclipser les questions liées à leur transition, qui nous semblaient plus essentielles. Celles-ci incluaient leur parcours personnel, une éventuelle précédente expérience dans la promotion culturelle de leur transition et les objectifs généraux de leur mandat. Dans la continuité, les questions portant sur l'état des lieux s'orientaient sur leurs attentes pour l'année CFC22, les thèmes qui leur tenaient à cœur et le public ciblé par leurs mesures. Concernant les enjeux, nos interrogations étaient axées sur les enveloppes allouées à leur programme, notamment dans le cadre de la CFC22, et leur avis sur la pérennité des trois transitions.

Ainsi, pour notre entretien avec Aurélie Loire, élue rattachée à la transition environnementale et notre experte sur cette question, nous avons préparé des questions sur ses principales priorités pour l'année de la culture : le recyclage, l'économie de l'énergie et le passage au numérique. Pour celui d'Agathe Fort, élue rattachée à la transition sociale, nous avons préparé des questions sur les quotas de parité, les aides à l'insertion professionnelle, l'intégration des personnes en situation de handicap et les mesures prises contre les discriminations. Enfin, pour Jonathan Bocquet, élu rattaché à la transition démocratique, nous avons préparé des séries de questions sur la démocratie, l'accès à et la transparence de l'information.

B - Compte-rendu des entretiens

Suite à ces entretiens, la nécessité de trancher entre plusieurs objectifs et de hiérarchiser les priorités des élu.es à mettre en lumière est apparue.

Concernant la transition environnementale, les objectifs de mandat sur le thème de la culture sont fixés en coopération avec Agnès Thouvenot, 1ère Adjointe à la transition écologique, l'urbanisme et l'habitat. La volonté récente de créer une délégation aux événements et pratiques culturelles écoresponsables s'explique par le fait que la culture est souvent dans l'angle mort des politiques environnementales, même en interne : « Il y a une vraie ambition politique qui se heurte à des difficultés, notamment l'absence d'experts côté environnemental et le petit nombre d'agents concernés. ». C'est pourquoi, Aurélie Loire a insisté sur l'importance de ne pas démultiplier les ambitions et de se focaliser tout particulièrement sur les plus essentielles et réalisables. La labellisation CFC22 représente, selon elle, une chance pour la ville et une occasion d'accélérer les processus en permettant une plus grande visibilité du souci de la mairie pour l'environnement, tout en montrant l'exemple à tous les secteurs.

L'objectif pour cet enjeu d'éco-responsabilité est d'identifier les différentes problématiques à surligner, puisque qu'il s'agit d'un objet d'études très transversal : la culture est en lien avec une multitude de sujets tels que les transports, la nourriture, la pollution sonore et visuelle et la communication. En outre, l'élue a insisté sur le fait que le but n'est pas d'adopter une démarche trop punitive ou culpabilisante, mais de mettre en place une « écologie d'actes pour une écologie acceptée ». Ces outils d'action s'appliqueront également aux autres secteurs.

Concernant la transition sociale, le programme défendu par Agathe Fort et ses conditions de budget pour 2024 reposent sur quatre piliers qui permettent de croiser l'ensemble des discriminations

: les questions de genre ; les discriminations ethno- raciales ; les problématiques liées au handicap et les personnes « exilées » (ou « empêchées », « éloignées »). Selon elle, l'objectif de Villeurbanne est « d'aller dans l'intersectionnalité » : « L'intersectionnalité ne se résume pas au croisement des inégalités, il s'agit aussi de regarder la complexité de ces discriminations. »

La réponse publique à cet enjeu s'articule autour de deux axes : donner la parole aux premier.es concerné.es pour qu'ils et elles puissent agir et reprendre le pouvoir ; montrer comment le système est vecteur d'inégalités en faisant preuve de pédagogie. En effet, les discriminations sont souvent reproduites de façon inconsciente et ce dans toutes les couches de la société.

Villeurbanne présente la première édition du label CFC. C'est donc, selon l'élue, l'occasion de donner un historique aux éditions qui vont suivre, et cette démarche concerne à la fois les partenaires qui vont organiser les événements et leur public : « Il faut une représentation variée qui montre la diversité de la population. Cela fait partie des droits culturels. Chacun.e peut être à l'initiative de la culture. »

Concernant la transition démocratique, la lettre de mission de Jonathan Bocquet, concernait la démocratie participative. L' élu distingue plusieurs vertus de la participation citoyenne : la prise de conscience des citoyen.nes, les différentes demandes des usager.es et la promotion de l'idée du bien commun. « [...] Il faut associer les citoyens sur le diagnostic, l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre de la politique publique. »

La mairie de Villeurbanne souhaite voir se développer une participation spontanée mais qui reste inscrite dans le cadre institutionnel, ce qui demande de la technique et des agent.es. L'enjeu est donc d'identifier les outils qu'il faut mettre à disposition des citoyens pour se saisir du label CFC. Certains collectifs ont déjà été identifiés tels que « l'assemblée citoyenne », le « conseil des citoyens », le « comité d'usagers d'équipement public » ou encore « les parents d'élèves ». Ce sont de véritables alliés de la participation.

C - La commande politique : les priorités à retenir

Pour la transition environnementale, la priorité principale concerne la gestion des déchets, surtout pour toutes les fêtes très médiatiques, notamment via une politique zéro plastique ou de recyclage efficace. Ensuite, vient la gestion écoresponsable de l'affluence, de l'hébergement et des transports. De fait, le succès des porteurs de projets entraîne une attractivité génératrice de spectateurs et donc de problèmes environnementaux. Il s'agirait donc de travailler sur les endroits d'hébergement, qui se doivent d'être à proximité des événements pour éviter les venues en transports.

La dernière ambition d'Aurélie Loire concerne la sensibilisation des commerçant.es sur la question environnementale.

Pour la transition sociale, la priorité, à la fois pour les partenaires et le public, est de favoriser la représentation de la diversité chez les artistes et les équipes techniques : « Il faudrait par exemple booker plus de rappeuses ou de représentantes du street art féminines. » ; « On pourrait également remettre des quotas de parité (50% de femmes) et de diversité chez les artistes et chez les équipes des partenaires culturels. ». La deuxième priorité à mettre en lumière dans le Vadémécum est l'accessibilité à toutes et à tous. Il faut limiter au maximum, voire faire disparaître, les freins matériels ou physiques, mais aussi les barrières intellectuelles. Tout le monde doit pouvoir se sentir concerné.e et ne pas faire de la culture une notion élitiste. Notre guide doit donc prioriser l'accès aux événements pour le plus grand nombre, sans hiérarchie. « Les porteurs de projet devront également adapter le plus possible leur communication à tous les publics. Il faut faire du facile à lire et ne pas rester dans les canaux traditionnels. » et « Il serait idéal aussi que les porteurs de projets différencient les conditions tarifaires selon les moyens du public. »

En ce qui concerne la transition démocratique, en revanche, il n'y a pas de priorité précise. Il faut favoriser la participation et la contribution des habitants et habitantes de Villeurbanne. L'essentiel : que chaque habitant.e se sente comme appartenant à la Capitale et comme ayant participé à CFC22. Le plus d'habitant.es possible doivent se sentir investi.es et acteur.ices de ces manifestations. « Il faut laisser la place à l'informel mais aussi mettre en avant des appels à candidatures, des appels à participation. Par exemple, la direction de communication de la mairie a fait un appel à candidature pour prendre en photo un habitant avec un slogan pour la CFC dans plusieurs parties de la ville. »

III. Documentation et rencontre avec les partenaires

Après avoir réalisé ces entretiens, nous sommes allé.es à la rencontre d'une autre branche de notre projet : les services et partenaires de la ville de Villeurbanne. De fait, tout le long du mois de décembre, et ce, jusqu'au mois de février, nous avons continuellement assisté – par binômes ou en groupe entier - à des réunions avec des « expert.es », les services de la mairie assignés au projet CFC22 pour les trois transitions, et avec des « partenaires » de la mairie sur les différents projets culturels de l'année. Nous avons ainsi pu découvrir de nouvelles ressources et des pratiques déjà mises en œuvre pour répondre aux enjeux présentés antérieurement et que nous pourrions adapter au

secteur culturel. Ces rencontres ont considérablement aidé à enrichir l'intégralité de notre vadémécum.

Ainsi, concernant la thématique environnementale, nous avons rencontré les associations AREMACS (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives) et Artisans du monde. Ces dernières nous ont transmis des ressources et des contacts relatifs au recyclage des événements de grande ampleur et au commerce équitable.

D'autres ressources transmises par Aurélie Loire ont également permis de compléter le vadémécum. L'élue interrogée avait entrepris la création d'un document où elle alignait des ambitions et des solutions à celles-ci. La Métropole de Lyon disposait également d'un service à la Direction de la culture sur l'éco-responsabilité tandis que d'énormes ressources en ESS (Économie sociale et solidaire) étaient déjà disponibles, même si les données restaient à classer.

Par ailleurs, des guides de bonnes pratiques environnementales pour d'autres événements ou villes ont été d'une aide précieuse à la construction de notre propre vadémécum. Parmi ceux-ci, nous avons beaucoup utilisé la Charte d'engagement pour les éco-manifestations de la ville de Metz, le Guide pour des festivals zéro plastique de Drastic On Plastic, les engagements du festival WeLoveGreen, le Guide ZeroWaste, et la fiche « organiser un événement écoresponsable » produite par AREMACS et AURA Spectacle Vivant.

A propos de la thématique sociale, nous avons rencontré et nous avons été aidé.es par un grand nombre de personnes travaillant au sein de la Direction du Développement économique, de l'emploi, et de l'insertion (DEEI), du service Lutte contre les Discriminations (LCD) de Villeurbanne, de la Maison des Initiatives, de l'Engagement, du Troc et de l'Echange (la MIETE) pour la formation citoyenne et civique sur le Handicap et enfin du Pôle Emploi Scènes et Images.

Tous ces acteurs du volet social de la culture ont permis le remplissage des piliers Handicap et Insertion de notre vadémécum. En revanche, les piliers Egalité des genres et Lutte contre les discriminations ethno-raciales ont été intégralement pris en charge et rédigés par le service Lutte contre les discriminations de la mairie Villeurbanne.

Pour ce qui est de la thématique démocratique, nous avons principalement échangé avec Baptiste Camus, chargé de mission Démarche participatives et travail collaboratif à la mairie de Villeurbanne, qui a donc été notre interlocuteur privilégié. Celui-ci nous a fait part de sa vision pour le vadémécum et nous sommes par la suite resté.es en contact avec lui pour garder une certaine continuité dans notre travail. Il nous a dressé une cartographie mentale des instances de démocratie locale de Villeurbanne et fourni un guide des outils pour agir, recensant des applications comme « Mieux Voter », « Klaxoon », ou « WOOC LAP ».

Pendant cette phase du projet, les acteurs rencontrés nous ont non seulement fourni de nombreuses ressources papiers et numériques, mais nous les avons également incités à interagir avec nous et à remplir en même temps que le groupe les cases du document Excel qui leur semblaient incomplètes sur la plateforme interactive du vadémécum (via Google Drive). Il est à noter que Baptiste Camus (transition démocratique) et le personnel de la MIETE (transition sociale, volet Handicap) ont particulièrement bien réussi à se saisir de notre outil.

Enfin, dans un cadre plus académique, nous avons rencontré notre « bibliothécaire embarquée », Manon Brien, lors d'un rendez-vous organisé en novembre. Cette première rencontre a été l'occasion de nous présenter les ressources en ligne auxquelles nous pouvions avoir recours pour construire notre état de l'art et approfondir nos recherches pour le vadémécum. Nous avons toutefois jugé nécessaire de reprendre contact avec elle au mois de décembre dans la mesure où nous rencontrions des difficultés à trouver matière à notre sujet pour l'état de l'art. Elle nous a alors apporté des pistes considérables à explorer pour notre état de l'art du livrable.

En effet, nous avons tout d'abord débattu du sujet sur lequel devait porter notre état de l'art. Notre première conclusion était qu'il devait porter sur les thématiques de la culture en lien avec les processus de démocratisation, du respect de l'environnement, tout en mentionnant la littérature disponible sur nos « transitions ». Toutefois, après réflexion et discussions avec notre encadrant, nous avons élargi notre champ de recherche à la littérature concernant les guides de bonnes pratiques, les vadémécums, les guides méthodologiques avec pour objectif de trouver des réponses aux questions suivantes : quel format privilégié ? Les guides sont-ils utiles, ou ne serait-ce que lus ? Comment les construire efficacement ? Quelles informations faire apparaître ? C'est à ce moment-là que nous avons eu besoin de nous tourner vers Manon Brien puisque nous ne trouvions aucune littérature de ce genre. Notre vadémécum ne semblait effectivement pas se retrouver dans les multiples « guides de bonnes pratiques » précédemment établis par les différentes administrations publiques ou associations. Son caractère unique en termes d'innovation sociale et environnementale ont fait que les recherches pour notre vadémécum ne pouvaient pas se retrouver dans les précédents établis. En outre, il était aussi unique au sein même de Villeurbanne, ce qui a ajouté au fait que nous n'avions pas de modèle de base, ni d'a priori.

CREATION DU VADEMECUM

Dans le courant du mois de novembre, notre groupe est finalement arrivé à la partie concrète de son projet : la rédaction et la mise en forme du vadémécum.

Il paraît important de rappeler ce qui fait la spécificité de notre vadémécum, commandé par la mairie de Villeurbanne pour la CFC22.

La priorité concernant son format était qu'il soit facilement compréhensible, saisissable et modifiable (bien que cette dernière condition ait été ajoutée en cours de route) pour les porteurs de projets de Villeurbanne. De cette façon, ceux-ci peuvent concrètement adapter leurs événements aux trois transitions (environnementale, sociale et démocratique) en faisant appel aux ressources proposées. Sa double dimension participative et locale est très adaptée au contexte municipal et permet de mobiliser tous les acteurs au sein d'une même municipalité.

Il était également impératif d'intégrer une certaine approche des problèmes et des solutions pour pouvoir réunir les membres de la mairie de Villeurbanne (élu.es concerné.es, expert.es, chargé.es de mission, directeur.ices de services) et l'ensemble des acteurs et porteurs de projets qui font vivre Villeurbanne, et pour qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques, leurs réalisations et permettre la mise en place de nouvelles pratiques vertueuses.

Sa dernière spécificité était qu'il devait pouvoir être utilisé sur un temps long et apporter une certaine pérennité aux trois transitions dans les pratiques des porteurs de projets culturels, pour être à terme étendu aux autres secteurs.

Ce vadémécum, imaginé par nos soins, proposera donc une nouvelle pratique de coopération et d'innovation vertueuse guidée par ces 3 transitions, qui s'avèrent désormais essentielles dans la réalisation d'événements publics. Peut-on envisager Villeurbanne comme future pionnière de la pratique municipale participante ?

I. Mise en forme du vadémécum

La mise en forme et la rédaction du contenu du vadémécum se sont révélées assez complexes dans la pratique et ont dû faire face à quelques résistances au sein des services internes. Les trois transitions ne sont pas identiques et leurs approches différentes devaient être prises en compte. Pour cela, des choix ont été faits au sein du groupe et nous avons dû trancher entre certaines idées.

Dans un premier temps, la première interrogation à laquelle nous avons dû faire face était la suivante : quelle forme privilégier pour le Vadémécum ? Quel format répondrait au mieux aux enjeux demandés ? Au début de la commande, notre chef de projet, Simon Meyer, avait évoqué l'idée d'une quinzaine de questions que pourraient se poser les porteurs de projet de Villeurbanne, auxquelles il faudrait apporter un certain nombre de ressources. La première mise en forme devait ainsi prendre une forme beaucoup plus littéraire (logiciel de traitement de texte Word). Néanmoins, au fur et à mesure des réunions avec les expert.es à l'insertion de Villeurbanne, au moins d'octobre, ce format nous a semblé être de moins en moins pertinent.

La première ébauche a donc été mise de côté au profit d'un format tableau (logiciel Word). Avec les ressources déjà disponibles sur la transition sociale, nous nous sommes essayé.es à la création d'une première version du vadémécum. Notre tableau était divisé en trois colonnes, elles-mêmes constituées des principaux thèmes de la transition, des possibilités d'actions et des objectifs à retenir pour les porteurs de projets.

Première version du Vadémécum :

**TRANSITION SOCIALE : CULTURE POUR TOUS ET
INSERTION VIA LA CULTURE**

Tableau rendant compte des pistes de travail évoquées lors de la réunion du 13 octobre. Axé sur le volet social, il évoque des hypothèses de travail et d'amélioration pour les porteurs de projets afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

<p>EMPLOI ET ACHAT RESPONSABLE Je souhaite/ j'ai besoin :</p> <p>→ De personnels pour assurer le fonctionnement de mon établissement, de créer des décors ou des costumes.</p>	<p>Je peux :</p> <p>→ Faire appel aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à des Chantiers Éducatifs Jeunes ou à l'école de la deuxième chance.</p>	<p>Objectif :</p> <p>→ Favoriser l'insertion.</p>
<p>CONDITIONS D'ACCÈS ET D'ACCUEIL Je souhaite/ j'ai besoin :</p> <p>→ Faciliter l'accueil des « non publics »</p>	<p>Je peux :</p> <p>→ Proposer des formations sur l'accueil des "non publics" à mon personnel.</p>	<p>Objectif :</p> <p>→ Rendre l'environnement culturel moins "hostile" pour les "non publics".</p> <p>→ Permettre à ces publics spécifiques de retrouver une pratique culturelle.</p> <p>→ Rendre, à terme, ces publics autonomes dans leur consommation culturelle.</p> <p>→ Lever les problèmes périphériques qui empêchent le retour à l'emploi.</p>

<p>COMMUNICATION Je souhaite/ j'ai besoin :</p> <p>→ Faciliter l'accueil et la participation des « non publics »</p>	<p>Je peux :</p> <p>→ Adopter une communication plus adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - importance des flyers. - importance du plan d'accès (TCL, numéro de téléphone, prénom d'un référent accueil...). - Utilisation d'une terminologie simple dans les supports de communication. - Communication facilitée au sein des structures (multilinguisme, pictogrammes...). 	<p>Objectif :</p> <p>→ Cf Conditions d'accès et d'accueil</p>
<p>TEMPORALITÉ Je souhaite/ j'ai besoin :</p> <p>→ Faciliter l'accueil et la participation des « non publics », en particulier du public en insertion et des mères ayant des enfants à charge.</p>	<p>Je peux :</p> <p>→ Proposer des spectacles en journée (en particulier le mardi et le jeudi).</p>	<p>Objectif :</p> <p>→ Adapter l'offre culturelle à une plus grande diversité de contraintes horaires.</p>
<p>ALLER VERS LES STRUCTURES SOCIALES Je souhaite/ j'ai besoin :</p> <p>→ Faciliter l'accueil et la participation des « non publics ».</p>	<p>Je peux :</p> <p>→ Aller présenter ma programmation dans les structures accueillant ces publics.</p>	<p>Objectif :</p> <p>→ "Démystifier" la culture, créer un premier contact.</p>

Suite à cette première version proposée à Simon Meyer, d'autres consignes nous ont été transmises afin de correspondre au mieux aux attentes de notre commanditaire. Les différentes fonctions (exemple : sécurité, accueil, métiers culturels spécifiques et divers) devaient être précisées et le périmètre d'action des partenaires devait être spécifié avec leur contact. L'élue Aurélie Loire souhaitait également intégrer des pistes d'action concrètes - pas seulement des contacts au vadémécum – et mettre en avant des cases à cocher pour que les porteurs de projet puissent suivre leur évolution dans la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Finalement, pour la deuxième version, le format d'un tableau (logiciel tableur Excel) a été retenu et semblait correspondre à toutes nos attentes. Celui-ci mettait en avant une vision plus dynamique d'un tableau d'analyse de données et nous a plu par sa simplicité. Il était compréhensible et facilement appropriable par les équipes de Villeurbanne. Par ailleurs, il remplissait une autre condition voulue en cours de route par notre chef de projet : celle d'être numérique et modifiable par les autres services du CFC et les porteurs de projet. Le logiciel Tableur de la plateforme Google Drive est donc devenu notre outil de prédilection.

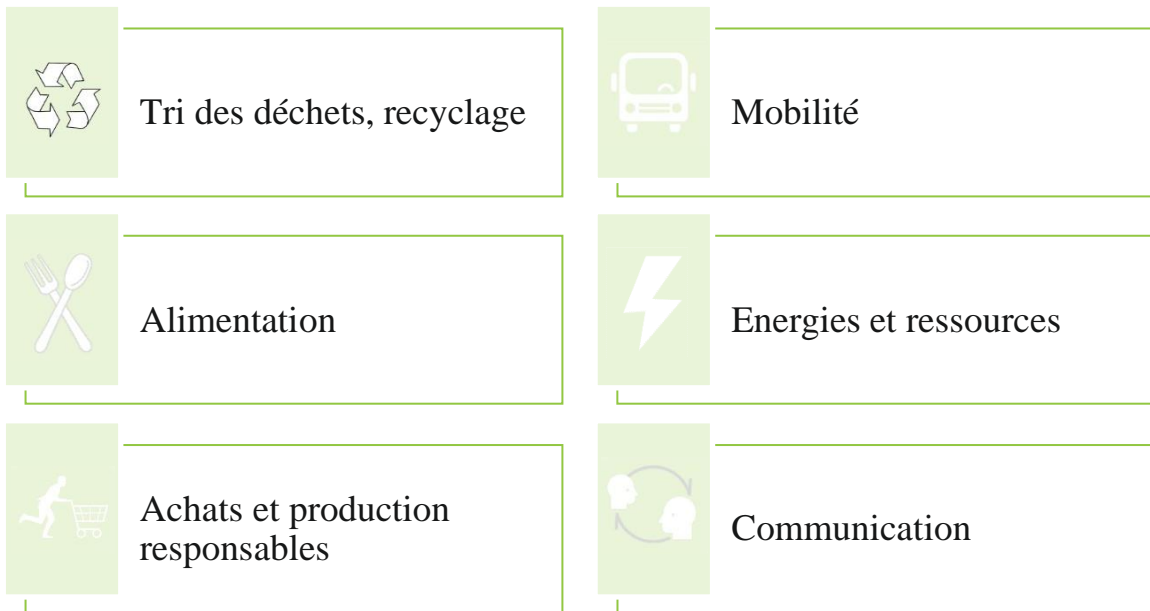
Tout en construisant notre vadémécum, il nous a fallu garder en tête un point important de la commande politique : le vadémécum devait être non culpabilisant pour ses destinataires. En complément des ressources, des "bonnes pratiques" et des "recommandations" ont donc été mises en exergue afin de ne pas décourager les porteurs de projet et pour que les ressources mises à leur disposition ne soient pas perçues comme des ordres ou des exigences de la ville. Des chapeaux généraux – ou éditoriaux -, écrits par les élu.es, ont aussi été placés en haut du tableau pour éviter les redondances et montrer les transversalités dans les transitions, l'intérêt de ceux-ci étant de donner du sens à l'action publique.

Une fois cela fait, le choix de la mise en forme étant désormais arrêté, nous devions alors consacrer du temps à la rédaction de notre vadémécum. Il fallait rédiger le contenu du tableau et déterminer les différentes catégories/thèmes importants pour chaque transition, ainsi que les contacts et les bonnes pratiques. Dans la version finale, la construction générale des différents volets des transitions s'articule autour : (a) d'une ligne transversale indiquant les grands thèmes ; (b) de plusieurs lignes de bonnes pratiques à cocher ; (c) d'une colonne sur ce que les porteurs de projet peuvent souhaiter ou avoir besoin ; (d) de deux colonnes pour les ressources (le nom des organisations/associations/instituts avec la description de leur action, et leur contact).

Transition environnementale

Concernant la transition environnementale, la rédaction s'est faite naturellement puisque les bonnes pratiques environnementales étaient abondantes et facilement accessibles dans d'autres guides pratiques, produits par d'autres municipalités.

Six grands thèmes ont émergé au fil de nos lectures :



Transition sociale

Nous nous sommes par la suite attelé.es à la transition sociale. Tout de suite, cette transition apparaissait comme plus compliquée - à l'instar du volet démocratique – car elle s'organisait autour de trois piliers : le pilier Emploi/Insertion, le pilier Handicap et le pilier Lutte contre les discriminations (LCD). Cette transition comportait des enjeux autour des relations sociales, des comportements et des discours envers différents publics.

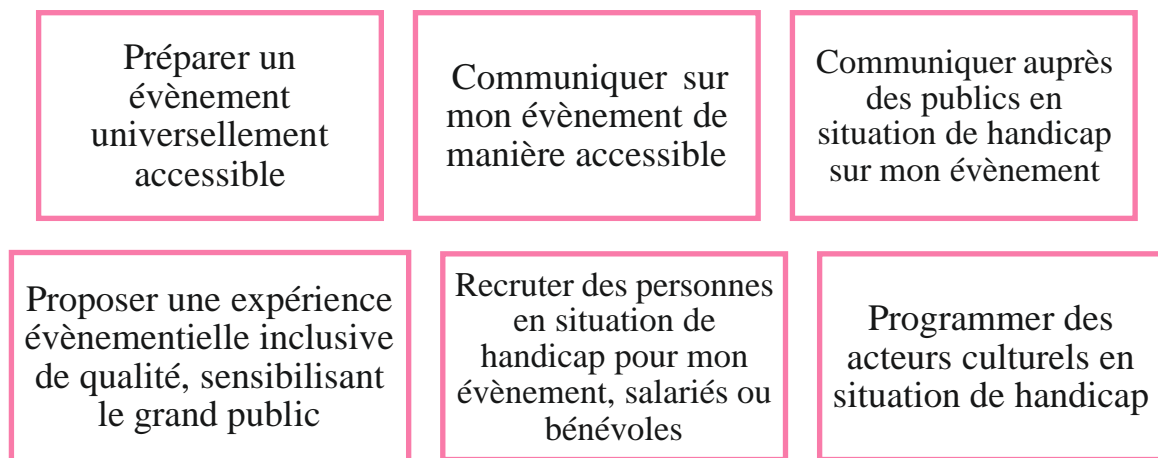
Concernant le pilier emploi/insertion, l'aide et le soutien de la Maison lyonnaise pour l'insertion économique et sociale et de la DDEEI furent un début plus qu'utile pour nous car toutes deux nous ont fourni nombre d'exemples et mesures à inscrire dans le vadémécum. Aller vers ces structures sociales s'est avéré indispensable pour notre démarche dans la mesure où nous sommes de jeunes étudiant.es pas directement confronté.es aux questions de précarité ou de chômage et donc très peu familier.es de ces questions. Nos interlocutrices nous ont éclairé.es sur les notions de « non-publics » ou « publics éloignés » et nous ont permis de saisir l'importance de la temporalité pour les personnes en situation de précarité ou pour des publics spécifiques.

Les catégories qui ont émergé sont :



Pour le pilier Handicap, assuré par la MIETE (collectif pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap), le travail de cette association fut remarquable et mérite d'être souligné comme un exemple prometteur de partage des pratiques et connaissances. Pour cette partie concernant l'insertion et l'accessibilité aux évènements des personnes en situation de handicap, la prise en main du format par les responsables de l'association la MIETE s'est faite facilement et celle-ci nous a apporté un nombre considérable d'informations.

Les grandes catégories qui ont émergés sont :



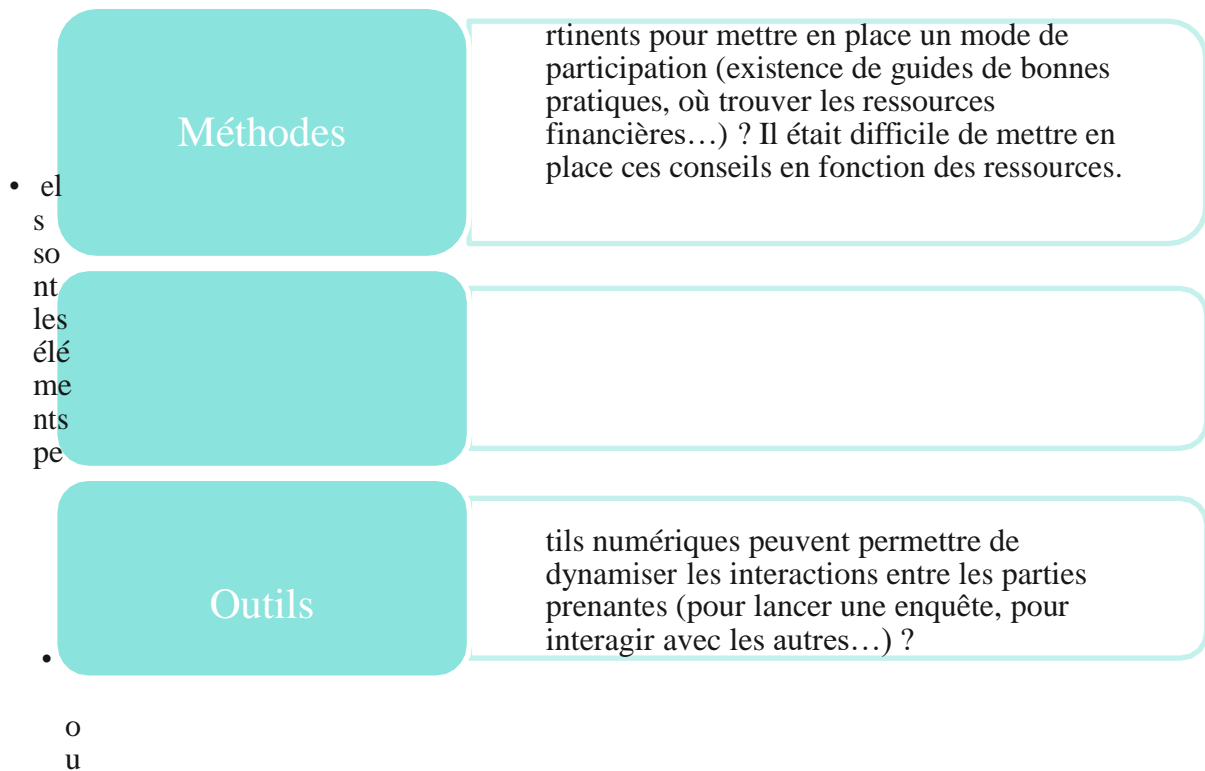
Pour le dernier pilier LCD et bien que le législateur soit déjà intervenu sur ce sujet, les pratiques peinent à évoluer, ce qui en fait une problématique difficilement solvable. Dans cette même veine et pour ces raisons, nos propositions de vadémécum n'ont pas su convaincre le service LCD de Villeurbanne, qui a donc pris en charge ce volet et construit son propre vadémécum (cf. Annexes).

Transition démocratique

Enfin, concernant la transition démocratique, cette partie était assurément la partie la plus difficile à synthétiser et à résumer dans un vadémécum. Les termes et les définitions étant parfois difficiles à établir, les grands thèmes généraux ont eu du mal à émerger. En outre, il faut ajouter le fait que la démocratie locale et participative est en constant développement et qu'il manque de nombreux exemples nationaux à mettre en place pour étoffer notre vadémécum.

En effet, du fait de sa spécificité, notre référent, Baptiste Camus, nous a fait remarquer que le format du tableau reliant les bonnes pratiques à des contacts n'était pas aussi pertinent que pour les autres transitions. En bref, la question de revenir à une rédaction littéraire - en prose - des différentes recommandations s'est posée. Cependant, désireux.ses de garder une certaine cohérence quant à la mise en page, nous avons choisi de transposer la prose en format Excel.

Nous avons donc souligné d'autres aspects et divisé le tableau en trois catégories :



démocraties locales déjà présentes (les conseils de quartier, l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne...)?

- es sont les instances de

Finalement, l'idée principale de ce vadémécum, était de le rendre le plus complet et intuitif possible afin de le faire "vivre", c'est-à-dire qu'il puisse connaître des évolutions et qu'il se consolide au fil des années et des événements.

Notre groupe aura passé environ 500 heures sur le projet, en incluant les réunions avec les élu.es et les expert.es, avec Simon Meyer, les préparations d'entretien, les réunions de groupe, la recherche documentaire, la préparation de la restitution finale et la rédaction du livrable. Individuellement, chaque membre du groupe compte plus de 80 heures à son actif.

II. Le Vadémécum final

SOMMAIRE

Transition environnementale

Tri des déchets / Recyclage
Mobilité
Alimentation
Ressources / Energies
Achats et production responsables
Communication
Bonnes pratiques

Transition sociale

Insertion

Emploi
Communication et information
Temporalité
Aller vers les structures sociales

Lutte contre les discriminations

Egalité femme / homme
Lutte contre les discriminations

La question du handicap

Préparer un événement accessible
Proposer une expérience événementielle inclusive de qualité tout en sensibilisant le grand public aux handicaps
Recruter des personnes en situation de handicap pour mon événement, salariées ou bénévoles
Programmer des acteurs culturels en situation de handicap

Transition démocratique

Méthode
Outils
Partenaires

Auto-diagnostic de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Pour visualiser les lieux d'intérêt à Lyon, il existe une carte interactive recensant diverses ressources répondant aux diverses catégories présentes dans ce guide méthodologique. Voici le lien : <https://agilyon.fr/agir-dans-mon-quartier/>
 Pour poursuivre votre engagement quant aux trois transitions, vous pouvez également télécharger / commander le guide Agir à Lyon via le lien : <https://agilyon.fr/guide/>

TRI DES DECHETS / RECYCLAGE		
Objectif : Réduire l'empreinte environnementale des événements		
Bonnes pratiques - Réduire la consommation de plastique <input type="checkbox"/> - Ne pas utiliser de plastique à usage unique <input type="checkbox"/>		
Je souhaite / j'ai besoin : de partenaires pouvant m'aider dans la gestion de mes déchets		
	Ressources	
Collecte et compostage des bio-déchets	SAS Douglas Les Alchimistes	Site : https://alchimistes.co/compost-lyon Mail : contact@alchimistes.com Tel : 01 84 21 47 89 Adresse : 41 boulevard Marcel Sembat, 69200 Vénissieux
Toilettes sèches / urinoirs féminins	Les Gandousiers	Site : https://www.gandousiers.com Mail : gandousiers@gmail.com Tel : 06 27 74 49 76
Tri des déchets	AREMACS (grosses festivités) : - Sensibilisation et formation des bénévoles et des intervenants à la gestion des déchets - Système mobile de récupération des déchets (bénévoles allant à la rencontre des publics) - Fourniture de matériels de supports de tri (pour les événements jusqu'à 500 personnes) CIE (petites festivités) : - Accompagnement pour proposer une alimentation saine et écologique - Limiter sa consommation d'énergie et émission de déchets - Sauvegarde des lieux : ramassage de déchets, plantations... - Sensibilisation des publics	Site : https://aremacs.com Mail : https://aremacs.com/contact/ (formulaire de contact) Tel : 04 26 00 55 22 Adresse : 19 Rue Père Chevrier, 69007 Lyon
	EUISE Lyon : - Recyclage des déchets de bureau	Site : https://www.euse.com/fr/les-sites-euse/lyon.html Mail : euse.lyon@euse.com Tel : 04 82 53 48 67 Adresse : 60 Rue Lucette et René Desgrand, 69100 Villeurbanne
	Iloé : Filière Responsabilité Élargie des Producteurs : - Déchets d'équipements électriques et électroniques : les piles, les lampes et batteries d'Eco-Mobilier pour le DEA.	Site : http://iloe.org/#dechets Mail : contact@iloe.org ou envie@honealpes@envie.org Tel : 04 72 02 00 53 Adresse : 99 Chem. du Charbonnier, 69800 Saint-Priest
Consignes	Rebooteille - Solution de collecte des bouteilles sales, lavage et redistribution aux producteurs.	Site : https://www.rebooteille.fr/ Mail : contact@rebooteille.fr Tel : 07 69 61 00 59 / 09 88 00 12 06 Adresse : 31 quai Jajir, 69009 Lyon
	Dabba : - Solutions de contenants réutilisables pour restaurants et professionnels de l'alimentaire.	Site : https://www.dabba-consigne.fr/ Mail : lyon@dabba-consigne.fr Tel : 06 77 92 04 75
Mégôts	EcoMégot : - Collecte, recyclage et ramassage des mégôts - Cendriers de poche	Site : ecomegot.com Mail : bienvue@ecomegot.com Tel : 05 57 35 73 21
Echange et don de matériaux et de matériels	Atelier Emmaüs : - Achat de mobiliers et décors (réemploi & insertion)	Site : https://atelier-emmaus.org Mail : contact@atelier-emmaus.org Tel : 06 33 63 41 96 Adresse : 182 Rue de la Poudre, 69100 Villeurbanne
	Weefund : - Entretien et recyclage informatique	Site : https://weefund.fr Mail : cyprien@weefund.fr (Cyprien Lefebvre) Tel : 04 28 29 53 22 Adresse : 60 rue Lucette et René desgrand Villeurbanne, 69100 Villeurbanne
	ArtStock : Recyclage et vente de matériel de décors et costumes en France : - Service de récupération sur mesure des décors et des matériaux issus des scénographies	Site : https://www.artstockasso.fr Mail : contact@artstockasso.fr Tel : 05 40 24 64 66 Adresse : Route de la Tuilerie, 31350 Blajan
	Co-Recyclage (réemploi de mobilier et d'équipements professionnels) : - Plateforme en ligne	Site : https://www.corecyclage.com Mail : https://www.corecyclage.com/contact.php (formulaire de contact) Tel : 01 84 25 80 53

MOBILITE		
Objectif : Réduire la pollution engendrée par les activités		
Bonnes pratiques : - Privilégier le réseau TCL et Velo'v <input type="checkbox"/> - Mettre à disposition un tableau où les visiteurs euses peuvent inscrire leurs demandes et propositions de covoiturage. <input type="checkbox"/>		
Je souhaite / j'ai besoin de services de mobilité durable		
	Ressources	
Covoiturage	Mobicoop	Site : mobicoop.fr
	EnCovoit' Grand Lyon	Site : https://encovoit-grandlyon.com Mail : mcannonage@grandlyon.com
	BlaBlaCar	Site : https://www.blablacar.fr/
Parking vélos et voitures autopartage	Wheelskeep	Site : https://wheelskeep.com Mail : homecontact@wheelskeep.com
	Lyon Parc Auto	Site : https://www.lpa.fr Tel : 04 72 41 67 30

ALIMENTATION		
Objectif : Consommer de manière éco-responsable, équitable et locale		
Bonnes pratiques : - Choisir un traiteur éco-responsable <input type="checkbox"/>		

- Prendre en compte les régimes alimentaires spécifiques (végétariens, vegan, allergies)	<input type="checkbox"/>
- Limiter les cuissons énergivores	<input type="checkbox"/>
- Evaluer les quantités	<input type="checkbox"/>
- Favoriser les aliments en vrac	<input type="checkbox"/>
Je souhaite / j'ai besoin : répondre à mes besoins en terme alimentaire	Ressources
Circuit-court	<p>Légum'au Logis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation aux bonnes pratiques - Circuit court - Organisation de buffets (local, de saison) <p>Site : http://legumaulogis.fr/ Mail : legumaulogis.asso@gmail.com Tel : 04 27 82 44 38 ; 06 20 29 81 51 Adresse : 33 rue du 8 Mai 1945, 69100 Villeurbanne</p>
Epicierie / restauration labélisée	<p>Label(le) Brulerie (label LVED) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Café en gros <p>Site : https://labellebrulerie.fr Mail : contact@labellebrulerie.fr Tel : 07 66 74 07 88 Adresse : 5 avenue Roger Salengro, Villeurbanne 69100</p>
	<p>Artisans du Monde (produits alimentaires et boissons bio issues du commerce équitable / prestation petit-déjeuner) (label LVED)</p> <p>Site : https://admiyonvilleurbanne.fr Mail : villeurbanne@artisansdumonde.org Tel : 04 78 94 08 65 Adresse : 5 avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne</p>
	<p>La Boucle - Cantine (cantine nomade villeurbanaise) (label LVED) La Boucle - Traiteur (traiteur eco-responsable) (label LVED)</p> <p>Site : https://www.laboucle-cantine.com Mail : hello@laboucle-cantine.com Tel : 04 37 48 05 61 Adresse : 254 Rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne</p>
	<p>Collectif TRESS (Collectif de traiteurs et de foodtrucks au service de l'alimentation durable)</p> <p>Site : https://collectifress.fr/ Mail : contact@collectifress.fr</p>
	<p>Prestal traiteur d'entreprise, livraison et installation d'apéritifs, buffets, plateaux repas, à Lyon, Rhone (entreprise d'insertion)</p> <p>Site : http://prestal.fr/ Mail : contact@prestal.fr / Tel : 04.72.97.09.34</p>
	<p>Cannelle et Piment (Traiteur saveurs du monde)</p> <p>Site : http://www.cannelle-et-piment.fr Mail : cannelle-et-piment@wanadoo.fr Adresse : 15 rue Auguste Renoir, 69120 Vaulx-en-Velin</p>
	<p>Messidor (Traiteur, repas livrés avec ou sans service, insertion par le travail de personnes en situation de handicap)</p> <p>Site : https://www.messidor.asso.fr/ Mail : contact@messidor.asso.fr Adresse : 163 Boulevard des États-Unis 69008 Lyon</p>
	<p>Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) (groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) (label LVED)</p> <p>Site : https://lyon.vrac-asso.org Mail : legumaulogis.vrac@gmail.com ou vrac-quartier@emerjean.fr Adresse : 12 rue Fulgencio Gimenez, 69120 Vaulx-en-Velin</p>
Gaspillage alimentaire	<p>Vrac en Vill' : épicerie zero déchet</p> <p>Site : https://vracenvill.fr/ Tel : 09 88 40 84 71 Mail : https://vracenvill.fr/hous-contacter/ (formulaire) Adresse : 16 Cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne</p>
	<p>AREMACS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à la lutte contre le gaspillage avec la Métropole de Lyon <p>Site : http://aremacs.com Mail : https://aremacs.com/contact/ (formulaire de contact) Tel : 04 26 00 55 22 Adresse : 19 Rue Père Chevrier, 69007 Lyon</p>
	<p>Alynea :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de cuisine à partir d'invendus <p>Site : https://alynea.org/ Mail : siege@alynea.org Tel : 04 78 50 16 05 /</p>
	<p>Vrac asso :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Don / achat groupé (?) de denrées alimentaires périssables <p>Site : https://vrac-asso.org/ Mail : https://vrac-asso.org/contact/ (formulaire de contact) Adresse : 12 rue Fulgencio Gimenez, 69120 Vaulx-en-Velin</p>
	<p>Phénix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solution de mise en place de redistribution de surplus alimentaire à des associations <p>Site : www.wearephenix.com Mail : https://www.wearephenix.com/contact-pilier/ (formulaire de contact)</p>

ENERGIE / RESSOURCES

Objectif : Réduire la consommation et le coût des énergies

Bonnes pratiques :	
- Privilégier des groupes électrogènes verts	<input type="checkbox"/>
- Limiter la pollution sonore	<input type="checkbox"/>
Je souhaite : Réduire mon impact énergétique	Ressources
Eau	<p>MDT Water :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'infrastructures temporaires destinées au transport de l'eau potable et des eaux usées <p>Site : https://www.mtd.net/fr/ Mail : info@mtd.net Tel : 06 70 88 49 87</p>
Sonorisation	<p>Pkipip :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sonorisation autonome à l'énergie solaire - Location ou vente <p>Site : https://www.pkipip-solarspeakers.com/fr Mail : contact@pkipip-solarspeakers.com Adresse : 10 Impasse du Pétrole, 13015 Marseille</p>

ACHATS ET PRODUCTION RESPONSABLES

Objectif : Favoriser une consommation et une production écologiquement et socialement responsables

Bonnes pratiques :	
- Privilégier les matériaux biodégradables, récupérés, réutilisables.	<input type="checkbox"/>
Je souhaite : effectuer des achats pour ma structure	Ressources
Décors et costumes	<p>Projet de Recyclerie culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner une seconde vie aux costumes et décors. - Réduire les espaces de stockage <p>Emmaüs (Emmaüs Lyon Gratte-Ciel)</p> <p>Site : http://www.Emmaus.org Tel : 04 28 38 24 96 Adresse : 40 rue Hippolyte KAHN, 69100 Villeurbanne</p>
	<p>Atelier Emmaüs :</p> <p>Site : https://atelier-emmaus.org Mail : contact@atelier-emmaus.org Tel : 06 33 63 41 96 Adresse : 182 Rue de la Poudrette, 69100 Villeurbanne</p>
	<p>ArtStocK : Recyclage et vente de matériel de décors et costumes en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vente de matériel, décors, accessoires et costume de théâtre, tournage et spectacle <p>Site : https://www.artstockasso.fr Mail : contact@artstockasso.fr Tel : 05 40 24 64 66 Adresse : Route de la Tuilerie, 31350 Blajan</p>
	<p>Vesti/Boutique Croix Rouge Française</p> <p>Site : http://www.croix-rouge.fr Tel : 04 78 38 80 30 Adresse : 152 rue Anatole France, 69100 Villeurbanne</p>

Nuits d'hôtel	Chambres d'hôtes aux deux ateliers	Tel : 06 67 20 74 59
	Greeters	Site : https://internationalgreeter.org/fr
	Annuaire pages jaunes	Site : https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/ville-urbaine-69/chambres-d-hotes
	Natural BNB chambres d'hôtes écologiques et éthiques	Site : https://www.naturalbnb.com
	Des toits en ville	Site : http://www.des-toits-en-ville.com Tel : 06 16 18 43 41
Location de matériaux	Si au cas où	Site : http://si-au-cas-ou.over-blog.com Tel : 06 95 36 16 90
	Minika : - Matériaux de construction réutilisables	Site : https://minika.fr Tel : 04 78 52 86 28 Adresse : 182 rue de la Poudre, 69100 Villeurbanne
	Cagibig : - Location et mutualisation de matériel scénique	Site : https://www.cagibig.com/ Tel : 04 87 91 48 83 Adresse : 4 allée du Textile, 69120 Vaulx-en-Velin
	Matelo : - Plateforme nationale : - Louer, prêter du matériel	Site : matelo-evenements.org
Vaisselle, Eco-cup Nappes et serviettes durables ou compostables	CupKiller (société villeurbannaise)	Site : https://cupkiller.com Mail : https://cupkiller.com/contact
	Ecocup	Site : www.ecocup.fr Mail : https://www.ecocup.fr/fr/contact/ (formulaire de contact)
	Ouikit	Site : https://lamaisonduzerodechet.org/emprunt-du-ouikit/ Site : https://maisonduzerodechet.typeform.com/to/vw70r0h
Impressions	ESAT Robert Lafon : - Imprimer mes documents chez des fournisseurs éthiques : local, écologique et travailleurs en situation de handicap	Site : https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Rhone-69/Villeurbanne-28037/esat-robert-lafon-alged-alged-e1366/ Tel : 04 37 56 13 37 Adresse : 11 Rue Polzat, 69100 Villeurbanne
	Merchandising (sacs / cabas / totes bags réutilisables)	Ope 5 Site : https://www.opefive.fr Mail : contact@opefive.fr Tel : 07 66 72 12 99
En cas d'achat de neuf, se référer aux labels certifiés par les autorités publiques	ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)	Lien vers l'annuaire des labels certifiés : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux#labelsrow-3 Site : https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/ Tel : 04 72 83 46 00

COMMUNICATION

Objectif : Utiliser la communication comme outil de sensibilisation et réduire l'empreinte communicationnelle

Bonnes pratiques :

* Eco-responsabilité :

- Limiter les impressions au maximum
- Remplacer les goodies physiques par des alternatives dématérialisées,
- Adopter une communication ciblée via des supports électroniques,
- Adopter un mode de communication original (signalétique à la main par exemple, écrire le programme sur un tableau)

* Sensibilisation :

- Mettre en place une signalétique explicite pour le tri

* Mobilité :

- Mettre en place des "points info transports" (parkings vélo, covoiturage...)

BONNES PRATIQUES

Je souhaite produire un.e :	Ressources	
Charte artiste	"Une charte d'éco-responsabilité est soumise aux artistes et dans leurs contrats, détaillant les actions de développement durable à adopter (Pas de plastique à usage unique dans les loges, tri des déchets, objectif 0 carbone)."	En attente d'une réponse de We Love Green pour obtenir les chartes en question
Charte restaurateur	"Respect de critères de restauration (origine des produits, certification, emballage...) et contrôle Ecotable."	
Charte bénévoles	Respect des consignes de tri et d'économies d'eau/d'énergie	
Charte partenaire	Engagement des équipes des partenaires présents à respecter les consignes de tri et d'économies d'eau/ d'énergie.	
Charte prestataires	Engagement des prestataires (toilettes, bars, techniciens...) à respecter les consignes de tri et d'économies d'eau/ d'énergie.	
Bilan carbone	Faire réaliser un bilan carbone de mes événements par une société.	Site : https://ekodev.com/ Mail : https://ekodev.com/Contact (formulaire de contact)
Bilan énergie et déchets	Faire un bilan annuel de consommation.	

TRANSITION SOCIALE

Pour visualiser les lieux d'intérêt à Lyon, il existe une carte interactive recensant diverses ressources répondant aux diverses catégories présentes dans ce guide méthodologique. Voici le lien : <https://agiralyon.fr/agir-dans-mon-quartier/>.
Pour poursuivre votre engagement quant aux trois transitions, vous pouvez également télécharger / commander le guide Agir à Lyon via le lien : <https://agiralyon.fr/guide/>

I - INSERTION

EMPLOI

Objectif : Favoriser l'insertion professionnelle

J'ai besoin : de personnel pour assurer le fonctionnement de ma structure	Ressources	
Agents de sécurité	Rôle emploi "Scènes et Images"	Sites : - Info demandeurs d'emploi : https://uriz.fr/hj/c - Info entreprises : https://uriz.fr/f/dx Mail : scenesetimages.ara@pole-emploi.fr Tel : 04 72 73 70 80
Agents d'accueils	Solid'Arte	Site : https://solid-arte.com/ Tel : 04 78 58 94 72
Emplois culturels spécifiques (régie, costumes, décors...)	Rôle Emploi "Scènes et Images"	Sites : - Info demandeurs d'emploi : https://uriz.fr/hj/c - Info entreprises : https://uriz.fr/f/dx Mail : scenesetimages.ara@pole-emploi.fr Tel : 04 72 73 70 80
Aide complémentaire (mise sous plis, petites réparations...)	L'Atelier Fil en forme	Site : http://www.ideo.asso.fr/filenforme/atelier/ Mail : filenforme@ideo.asso.fr Tel : 04 37 90 52 40
Chantiers éducatifs	Culture Pour Tous : - Parcours d'immersion culturelle - Permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle rémunérée et découverte des savoirs faire du monde culturel	Sarah Chevrot, chargée de mission secteurs social, grande pauvreté et politique de la ville Mail : schevrot@allies-lyon.fr Site : http://culture-pour-tous.fr Tel : 04 78 60 92 18 Adresse : siège d'ALLIES, Maison Lyon pour l'Emploi, 24 rue Rognon, 69007 Lyon
Bénévoles	IESS Crew : - Coordination des équipes de bénévoles - Insertion par le bénévolat et la pratique artistique et culturelle.	Site : https://iess-crew.fr Mail : hello@iess-crew.fr
Stage et missions de travail Découverte des métiers du monde culturel	Culture Pour Tous : - Période de mise en situation professionnelle (stage) - Proposer des missions de travail à des personnes à des personnes en insertion - Temps d'animation spécifique de découverte de la structure et d'échanges avec les professionnels	Chargée de mission secteur insertion professionnel : Sahra Aghmir Site : http://culture-pour-tous.fr Mail : saghmir@allies-lyon.fr Tel : 04 78 60 92 18 Adresse : siège d'ALLIES, Maison Lyon pour l'Emploi, 24 rue Rognon, 69007 Lyon Pour accompagnement projet professionnel et découverte des métiers, du marché : conseiller référent dans toute agence Pôle emploi
Emplois divers	La Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'insertion (DDEE) de la ville de Villeurbanne : - Mettre en relation les entreprises avec les viviers de candidats - Aider à l'organisation des recrutements sur site ou dans les locaux de la Direction de la DDEE - Mettre en relation les entreprises avec les partenaires de l'emploi - Faire découvrir l'entreprise et ses métiers à des candidats potentiels	Mail : laetitia.lameche@mairie-villeurbanne.fr
	Synerg'IAE 69 (Annuaire de structures engagées dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans le bassin lyonnais) - Manutention, déménagement, transport - Collecte, tri, revalorisation d'acteurs - Entretien, nettoyage, buanderie - Restauration, traiteur - Confection textile - Travaux administratifs...	Site : https://synergieae69.org Mail : https://synergieae69.org/nous-contacter/(formulaire de contact) Tel : 04 82 90 55 10 Adresse : IMMEUBLE WOOPA, 10 avenue des canuts, 69120 Vaulx-en-Velin
	GE SIRAC : - Mise à disposition de salariés - Domaines : communication, gestion, administratif, informatique et RH - Temps partiel, partage ou plein	Site : http://www.sirac-etto-temps-partiel.fr Mail : christinevaissse@orange.fr Tel : 04 78 85 65 16 Adresse : 45 Rue Colin, 69100 Villeurbanne
	Unis vers l'emploi : - Délégation des missions de la structure à un groupe d'économie sociale et solidaire - Entretien, veille de nuit, personnel dans le secteur tertiaire, restauration	Mail : s.charles@unis-vers-emploi.com solidarte.services@unis-vers-emploi.com Tel : 04 72 65 72 25 Adresse : 17 Rue Jean Bourgey, 69100 Villeurbanne
Rencontrer et recruter des candidats sur tous postes- conseils sur les mesures (contrats aidés) et aides à l'embauche et les formations	Devenir une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) : ■	Site : www.grandlyon.com Adresse : Métropole de Lyon, Délégation Développement Économique, Emploi & Savoirs, Direction Insertion & Emploi, 20, rue du Lac - CS 33569, 69505 Lyon cedex 03 Annuaire complet de la métropole de Lyon en 2019 : https://mairie9-lyon.fr/sites/mairie9/files/content/documents/2021-08/Annuaire%20SIAE%20oct2019.pdf
	Conseil et accompagnement des entreprises pour : Définition des besoins de recrutement Diffusion des offres d'emploi Organisation de réunions d'informateur pour faire connaître l'entreprise et ses métiers. Sourcing et Préselection de candidats et mise en relation. Promotion de profils. Organisation de job dating , auditions et castings (dans nos locaux adaptés à cette activité) Préparation des entretiens de recrutement Participation aux entretiens pour apporter un 2nd regard informateur, conseil et mise en oeuvre des mesures pour l'emploi et aides à l'embauche les plus adaptées.	Sites : - Info demandeurs d'emploi : https://uriz.fr/hj/c - Info entreprises : https://uriz.fr/f/dx Mail : scenesetimages.ara@pole-emploi.fr Tel : 04 72 73 70 80
Insertion professionnelle des personnes étrangères	Yoon	Site : https://www.yoonfrance.com/contact Mail : contact@yoonfrance.com (Maïa Bourrelle) Tel : 07 82 45 44 06 Adresse : 2 Rue Professeur Zimmermann, 69007 Lyon
	Weavers France	Site : https://www.weaversfrance.org/ Mail : flora@weaversfrance.org (Flora Vindal-Marron) Tel : 04 26 18 47 65 Adresse : 17 Rue Jean Bourgey, 69100 Villeurbanne
Favoriser le lien social via la culture et le partage d'un repas	Camion du coeur	Site : http://rhone.restoduceoeur.org/nous-trouver.php?centre=CAMION-DU-COEUR Mail : mallaurie_lamboloz@hotmail.fr (Mallaurie LAMBOLEZ) Tel : Tél: 09 81 83 20 14
	Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) (label LVED)	Adresse : 247 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne Site : https://vrac-asso.org/ Mail : https://vrac-asso.org/contact/ (formulaire de contact)

COMMUNICATION & INFORMATION

Objectif : Cf "Condition d'accès et d'accueil"

Je souhaite : faciliter l'accueil et la participation des « publics éloignés »

Ressources

Aide à la rédaction d'une communication inclusive	Manuel d'écriture inclusive, recommandé par le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	Site : https://static.squarespace.com/static/5e441b2fb746a7235f25667e/t/5e7d1cfc03a13b4fe2f01c17/1585257726011/Mots-C%C3%A9s+-+Manuel+d%27%26c3%A9criture+inclusive.pdf Site internet : http://www.mdef-lyon.fr/ Mail : http://www.mdef-lyon.fr/-contact-.html (formulaire de contact) Tel : 04 78 60 20 82
Aide à la rédaction de flyers adaptés à des publics éloignés du monde culturel	MDEF Lyon	
Billéterie solidaire	Culture pour Tous : - Faire profiter le plus grand nombre de votre événement à tarif solidaire, proposer des places "suspendues", une tarification adaptée, la gratuité pour l'accompagnateur	Site : http://culture-pour-tous.fr Tel : 04 78 60 82 18 Adresse : 24 Rue Alfred de Musset, 69100 Villeurbanne B
Aide pour faciliter la communication au sein de ma structure	Cf. La question du handicap (plus bas)	
TEMPORALITÉ		
<i>Objectif : Adapter l'offre culturelle à une plus grande diversité de contraintes horaires</i>		
Bonnes pratiques :		
- Proposer des événements en journée le mardi ou le jeudi		<input type="checkbox"/>
<i>Je souhaite : faciliter l'accueil et la participation des « non publics », en particulier du public en insertion et des mères ayant des enfants à charge</i>		
ALLER VERS LES STRUCTURES SOCIALES		
<i>Objectif : "démystifier" la culture, créer un premier contact</i>		
Bonnes pratiques :		
- Présenter ma programmation dans les structures accueillant ces publics		<input type="checkbox"/>
<i>Je souhaite : faciliter l'accueil et la participation des « publics éloignés »</i>		
Ressources :		
Organisation de rencontres pour toucher les "publics éloignés"	DDEE1 : - Mise en relation	Mail : laetitia.lameche@mairie-villeurbanne.fr
II. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
EGALITÉ FEMME/HOMME		
<i>Voir vademécum de la mission LCD</i>		
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ETHNO-RACIALES		
<i>Voir vademécum de la mission LCD</i>		
III. LA QUESTION DU HANDICAP		
Je souhaite :		
Préparer un événement accessible		
Appui/conseils	Mission Ville et handicaps Ville de Villeurbanne	eric.plantier-royon@mairie-villeurbanne.fr
Diagnostic, conseils et accompagnement	MIETE et INCLUSIVE EVENTS	150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne PackAccessibiliteU@lamiete.com
Utiliser les services d'un.e référent.e accessibilité	Groupe Pack accessibilité des événements	150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne PackAccessibiliteU@lamiete.com
Me former en tant qu'organisateur à l'accessibilité des événements	MIETE et AMAAC	150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne PackAccessibiliteU@lamiete.com
Communiquer sur mon événement de manière accessible sur mon événement :		
Document format papier		
Transcrire mon document en braille	Technique Régional pour la Déficience Visuelle- CTRDV	150 rue du 4 août 1789 – 69100 VILLEURBANNE Tél. : 04 37 43 38 28 ctrdv@lespap69.org https://ctrdv.fr/
	PAF-APRIDEV	14 Rue du Général Plessier, 69002 Lyon 04 37 57 77 41 contact@apridev.org http://www.apridev.org/
Faire rédiger un texte en Facile à Lire et à Comprendre	PAIPS	150 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne 07 69 24 58 88 chrystelle@paips.fr https://paips.fr/
	ESAT Robert Lafon	11 Rue Poizat, 69100 Villeurbanne 04 37 56 13 37 https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Rhone-69/Villeurbanne-2803/estat-robert-lafon-alged-alged-e1366/
Imprimer mes documents chez des fournisseurs éthiques : local, écologique et travailleurs en situation de handicap	ESAT Robert Lafon	11 Rue Poizat, 69100 Villeurbanne 04 37 56 13 37 https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Rhone-69/Villeurbanne-2803/estat-robert-lafon-alged-alged-e1366/
Format numérique		
Créer des PDF accessibles	Association CARPAACCESS	11 rue des Teinturiers, 69100 Villeurbanne 09 81 15 93 82 carpaaccess@gmail.com http://www.carpaaccess.com
	Square SAS	rue du Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon - France, 04 78 93 33 08
Conseils pour faire des visio conférences accessibles	MIETE	150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne PackAccessibiliteU@lamiete.com
Rendre mon site internet accessible	Digital inclusif	Lucas AKLI PASQUET +33 (0) 7 86 29 34 10 lucas.aklipasquet@digitalinclusif.com www.digitalinclusif.com
	Alain IMBAUD, Oxalis	26 rue du Bon Pasteur - 69001 Lyon https://interventions-numeriques.fr 06 01 86 76 61
	Square SAS	rue du Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon - France, 04 78 93 33 08
Tester mon site internet auprès de public déficient visuel	Point de vue sur la ville	14 Rue du Général Plessier, 69002 Lyon contact@pointdevueurlaville.org 06 95 04 06 64

Rendre son site internet accessible aux personnes ayant une déficience visuelle ou un trouble dys	Aidodys	https://www.aidodys.com/
Proposer un support visuel en LSF	Association de médiation et accessibilité aux arts et à la culture - ACCESS' FESTIVAL - AMAAC	150 rue du 4 Août 1789 69001 Villeurbanne 06 83 15 10 14 accessfestival.asso@gmail.com http://accessfestival.strikingly.com
Guides ressource en ligne		
Accessibilité universelle des outils de communication, GUIDE Atergo Edition 2014 ET 2016		https://www.atergo.ca/wp-content/uploads/2020/09/guide_agent_de_communication_-_ete_2016.pdf
Communiquer pour tous Guide pour une information accessible 2018		https://www.cnsa.fr/documentation/hs04-112-18_spf_communiquer_pour_tous_bd_totat_web.pdf
Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre		HTTPS://EASV-TO-READ.EU/WPBDONTENT/UPLOADS/2014/12/FR_INFORMATION_FOR_ALL.PDF
Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes. UNAPEI		https://www.unapei.org/publication/guide-pratique-de-la-signalétique-et-des-pictogrammes/
Recommandations et exemples de pictogrammes du ministère de la culture		file:///C:/Users/ANIMAT*1/AppData/Local/Temp/consils-pictos.pdf
Rendre mon site internet accessible selon les règles RGAA		https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/methode-rgaa/criteres/
Communiquer auprès des publics en situation de handicap sur mon événement		
Tous types de Handicap		
Accompagnement non médicalisé des personnes atteintes de maladies chroniques et/ou en situation de handicap.	Care-Utopia	3 rue de Nazareth 69003 Lyon utopia69@orange.fr CRIAS
Promotion de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite.	Collectif des associations du rhône pour l'accessibilité - CARPA	11 rue des Teinturiers 69100 Villeurbanne 09 81 15 99 82- carpa.rhone@gmail.com http://www.carpace.com
Les PEP 69/ML gère un certain nombre d'établissements pour favoriser l'insertion sociale et scolaire des enfants en situation de handicap. Les PEP 69/ML participent à la transformation sociale en faveur d'une société inclusive grâce à ses différentes activités et ressources.	Les PEP 69/ML (anciennement association départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône)	09 Rue du 1er Mars 1943, 69100 Villeurbanne Téléphone : 04 37 43 14 14
Aide en cas de litige, soutien des démarches auprès de la MDPH Service d'assistance juridique par un cabinet d'avocats spécialisés	AMI Association des malades, invalides et handicapés	Maison Berty Albrecht 14 place Grandclément - 69100 Villeurbanne Web : http://www.ami-handicap.org Tel : 04 78 54 78 18
Accompagnement et formation des jeunes de 16 - 30 ans et de leurs familles en situation de handicap.	HANDICÀ RÉUSSIR	chez ARCADES SAINTE 24 rue Bournes 69004 Lyon 04 37 44 04 99 - handicareussir@orange.fr http://www.handicareussir.org
Sensibilisation des étudiants de l'INSA au recrutement et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Public étudiant	HANDIGGOU	20 avenue Albert Einstein BDE INSA LYON 69100 Villeurbanne handigoud@asso-insa-lyon.fr - LOCAL DANS LE BÂTIMENT J, CAMPUS DE LA DOUA
Surdité		
Le Foyer Clairefontaine accueille 65 adultes au sein de cinq unités de vie qui garantissent la continuité du parcours des personnes selon leur projet	Foyer Clairefontaine	11 Imp. des Jardins, 69009 Lyon Téléphone : 04 78 83 78 75 https://www.irsam.fr/structure/foyer-clairefontaine/ clairefontaine@irsam.fr
Recense et tiens à jour toutes les informations et ressources existantes en lien avec la surdité dans la région Rhône-Alpes.	Centre d'information surdité Rhone-Alpes - CIS de RHÔNE-ALPES	11 Impasse des Jardins, 69009 LYON Tél : 04 78 47 73 15 E-mail : cisdrhone@cis-ra.info http://www.cis-ra.info
Association qui apporte des conseils, agit en faveur de l'accessibilité pour la surdité	Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants- ALDSM	14 Pl. Jules Grandclément, 69100 Villeurbanne aldsm69@gmail.com https://www.aldsm.fr
Faciliter l'accès aux manifestations publiques et privées des personnes ayant des ententes spécifiques.	Association de médiation et accessibilité aux arts et à la culture - ACCESS' FESTIVAL - AMAAC	150 rue du 4 Août 1789 69001 Villeurbanne 06 83 15 10 14 accessfestival.asso@gmail.com http://accessfestival.strikingly.com
Accompagnement et suivi de personnes sourdes ou malentendantes dans leurs démarches de recherche d'emploi en milieu ordinaire	URAPEDA Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs	2 place André-Latarjet 69008 Lyon Tél : 04 78 68 70 33 Fax : 04 78 84 28 89 Courriel : urapeda.rhone-alpes@wanadoo.fr
Centre ressource pour les personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes et leur entourage.	Oeuvres de Villages d'Enfants - OVE	https://www.surditi.info 0512 040 040
Déficience physique		
Soutien, représentation et défense des droits des personnes en situation de handicap et leurs proches	Association APF France Handicap, délégation du Rhône	73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne 04 72 43 01 01 dd.69@apf.asso.fr http://www.apfra.fr
Permettre aux personnes handicapées physiques et/ou sensorielles de sortir de l'isolement et de pratiquer une activité sportive	Handisport Lyonnais	20 bis rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon 04 78 01 16 32 http://www.handisportlyonnais.com
Animation de lieux de vie mixte adultes valides et handicapés. Rencontres et loisirs en mixité de public.	Simon de Cyrène Lyon Métropole	332 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne compagnons.lyon@simondocyrene.org http://www.simondocyrene.org
Association de parents et de malades qui mène un combat contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.	AFM Association Française contre les Myopathies	7 Rue Marlyse Bastié, 69500 Bron Téléphone : 04 72 37 93 50
Association pour les personnes en situation de handicap neuromoteur et leur famille	Odyneo (Ex-ARIMC)	20 Bd de Balmont, 69009 Lyon 04 72 52 13 52 contact@odyneo.fr
Déficience visuelle		
Association "reconnue d'assistance et de bienfaisance" qui accompagne les personnes déficientes visuelles.	Union des Aveugles et Déficlients Visuels - UNADEV	31 Rue Mazenod, 69008 Lyon 04 37 37 89 47 https://www.unadev.com
Rassemble les associations et organismes de personnes aveugles ou handicapés Visuelles de la Métropole de Lyon.	Comité Louis Braille	contact@comitelouisbraille.com 06 17 04 42 26 Maison Pour Tous, 249 rue Vendôme, 69003 LYON https://comitelouisbraille.com/
Reconnue d'utilité publique, l'Association Valentin Haüy est au service des aveugles et des malvoyants.	Association Valentin Haüy - AVH	Comité Valentin Haüy du Rhône 97 Boulevard des Belges 69006 Lyon 04 78 52 42 90 http://lyon.avh.asso.fr
Le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV) est un établissement médico social avec le statut de « centre ressources », qui s'adresse à tous les enfants et adolescents du territoire Rhône-Alpes, âgés de 6 à 20 ans, concernés par une déficience visuelle, correspondant à une acuité visuelle du meilleur œil après correction, chiffrée, inférieure ou égale à 3/10ème.	Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle- CTRDV	150 rue du 4 août 1789 – 69100 VILLEURBANNE Tél : 04 37 43 38 28 ctrdv@lespep69.org - https://www.ctrdv.fr/
Point de Vue sur la Ville agit pour l'accessibilité en faveur des personnes aveugles ou malvoyantes	Point de Vue sur la Ville	14 rue Général Plessier 69002 LYON 06 95 04 06 64 https://pointdevuessurlaville.org
Agir pour la promotion et l'insertion de la personne déficiente visuelle en Rhône-Alpes	FAF APRIDEV Rhône-Alpes	14 rue Général PLESSIER 69002 LYON 04 37 57 77 41 contact@apridev.org http://www.apridev.org
Le Centre Gallieni a pour mission d'assurer un travail aux personnes accueillies qui sont momentanément ou durablement dans l'incapacité d'exercer une activité dans un environnement professionnel non adapté	Centre Gallieni	18 rue Antonin Perrin 69100 Villeurbanne Tél : 04 72 65 55 00 https://www.centre-gallieni.org
Déficience intellectuelle		

Accompagnement des personnes handicapées mentales et soutien des familles. Gestion d'établissements spécialisés.	ADAPEI 69	75 Cours Albert Thomas 69447 Lyon 04 72 76 08 88 contact@adapei69.fr http://www.adapei69.fr
La Passerelle propose des activités physiques et sportives à toute personne handicapée mentale désireuse de pratiquer la/les activité(s) de son choix dans la région lyonnaise.	La Passerelle	140 rue de la Poudrette 69100 Villeurbanne 04 82 31 70 14 asso.lapasserelle@free.fr http://www.lapasserelle-sportadapte.fr/
Promotion, organisation et réalisation de loisirs et de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap.	Vacances Handicap Atout Sportif International - VHASI	101, 5 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne vhasi.marie@gmail.com http://www.vhasi.org
L'Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiantes accueille, forme et accompagne des personnes en situation de handicap, relevant le plus souvent de la déficience intellectuelle.	Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiantes - ALGED	14 montée des Forts 69300 Caluire et Cuire 04 72 10 61 44 https://www.alged.com
La fondation OVE accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, handicapées ou non, afin de favoriser leur inclusion dans la société.	Oeuvres des Villages d'Enfants - OVE	OVE - Direction générale 19 rue Marius Grosso 69120 Vaulx-en-Velin Tél. 04 72 07 42 00 https://www.fondation-ove.fr/
Santé mentale et psychique		
Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en oeuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.	Conseil Local de Santé Mentale - CLSM	CLSM Bron Villeurbanne isabelle.prevost@ch-levinatier.fr 0689725546 http://clsm-ccoms.org
Accueil, soutien et regroupement des familles de malades et handicapés psychiques.	Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades handicapées psychiques - UNAFAM	66 rue Voltaire 69003 Lyon 04 72 73 41 22 69@unafam.org http://www.unafam.org/rhone
La fondation ARHM intervient dans les domaines de la santé mentale et du handicap. Elle oeuvre dans les champs de la prévention, de la recherche, du soin et de l'insertion visant à améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes.	ARHM	Fondation ARHM 290 route de Vienne - BP 8322 69355 Lyon Cedex 04 37 90 10 10 https://www.fondationarhm.fr/
Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Envoi et Compagnie lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale de personnes avec des troubles psychiques (ou non).	Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Envoi et Compagnie	OOO LA RAYONNE, 24 Rue Alfred de Musset, 69100, 04 72 81 96 46 https://gemenvoietcompagnie.fr/
Autisme		
Association partenaire d'Autisme France présente sur le département du Rhône et la Métropole lyonnaise, association ouverte aux parents, professionnels désirant agir autour de l'autisme en défendant les droits des personnes autistes à l'éducation, à la scolarité, pour une société inclusive.	Autisme 69	Jean-Claude Rivard, Président : jeanclauderivard@hotmail.fr Valérie Le Nevé, Vice-présidente : valerie.coquillard@free.fr http://www.autisme-france.fr
Accompagnement des personnes ayant un handicap dans le domaine de l'autisme.	Autisme Répét Emploi Vacances Aide Logement - RÉSEAU AREVALE	7 rue du Capitaine 69003 Lyon contact.arevale@free.fr http://www.reseau-arevale.fr
http://www.cra-rhone-alpes.org/	Centre Ressource Autisme - CRA	Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes Centre Hospitalier le Vinatier 95 Boulevard Pinel - BP 300 39 69678 BRON CEDEX Téléphone : 04 37 91 54 65 http://www.cra-rhone-alpes.org
Médias spécialisés		
« Média expert handicap », diffuse le plus grand nombre d'informations pratiques, traite l'actualité et les sujets de fond qui concernent les personnes handicapées et leur entourage familial et professionnel.	Handirect	https://www.handirect.fr/
Faire-face.fr est un site d'information sur le handicap. Tous les jours, ses journalistes décryptent l'actualité dans différents domaines. Les décisions, les rapports, les textes de loi qui impactent la vie quotidienne, les films à voir, les histoires vécues, les avancées technologiques, les découvertes médicales, les bons plans et bien d'autres sujets se trouvent au coeur de leur travail. Informer pour permettre à chacun d'exercer pleinement sa citoyenneté.	Faire Face	https://www.faire-face.fr/
Vivre FM est une radio associative émettant depuis 2004 en modulation de fréquence pour l'Île-de-France. Elle diffuse aussi ses programmes en streaming sur internet. Créée pour donner la parole aux personnes concernées par le handicap, le grand-âge, la maladie, cette radio traite des différences au sens large.	Radio Vivre FM	https://www.vivrefm.com/
Handicap.fr édite au travers du site un média indépendant qui a pour vocation d'informer toutes les personnes concernées par le handicap et la perte d'autonomie.	Handicap.fr	59 rue de l'Abondance - F-69003 Lyon France info@handicap.fr Handicap.fr
Proposer une expérience événementielle inclusive de qualité tout en sensibilisant le grand public aux handicaps		
Accueil		
Mettre en place un handi accueil lors de mon événement	Association de médiation et accessibilité aux arts et à la culture - ACCESS' FESTIVAL - AMAAC	150 rue du 4 Août 1789 69001 Villeurbanne 06 83 15 10 14 accessfestival.asso@gmail.com http://accessfestivalstrikingly.com
Communiquer		
Mettre en place un bar LSF inclusif	Association de médiation et accessibilité aux arts et à la culture - ACCESS' FESTIVAL - AMAAC	150 rue du 4 Août 1789 69001 Villeurbanne 06 83 15 10 14 accessfestival.asso@gmail.com http://accessfestivalstrikingly.com
Communiquer avec n'importe quel public, PAIPS co-conçoit des solutions de communication pour et avec des personnes ayant des troubles du langage, leurs aidants familiaux et professionnels.	PAIPS	150 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne 07 69 24 58 88 https://paips.fr
Proposer du matériel pour rendre accessible mon événement		
Dispositif tout-public, tout-terrain, multi-usage et amovible qui permet une liberté de déplacement pour toutes et tous : CAU-mobility	Inclusiv'events	06 23 16 70 79 rui@inclusivevents.com, A la MIETE, 150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne, https://inclusivevents.com/
Trouver du matériel culturel accessible (subpack, plancher vibrants, boucle à induction magnétique...)	Association de médiation et accessibilité aux arts et à la culture - ACCESS' FESTIVAL - AMAAC	150 rue du 4 Août 1789 69001 Villeurbanne 06 83 15 10 14 accessfestival.asso@gmail.com http://accessfestivalstrikingly.com
Plateforme Personnes à Mobilité Réduite	Cagibig	4 allée du Textile 69120 Vaulx-en-Velin, France 04 87 91 48 83 hicheme@cagibig.com https://www.cagibig.com/
Rendre accessible du matériel	Tactilab	à la MIETE, 50 rue du 4 Août 1789 – 69100 VILLEURBANNE., https://dev.tactilab.org/
Jeux de sociétés, grand jeux en bois accessibles à tous.	Ludicté	32 rue Docteur Ollier 69100 Villeurbanne ludicite69@gmail.com http://https://ludicite69.wixsite.com
	Ludiversité	ludiversite@free.fr 30 Rue Professeur Joseph Nicolas, 69008 Lyon
Guider/orienter les personnes dans mon événement		
Conception de plan 3D et ou tactile/sonore	Tactilab	à la MIETE, 50 rue du 4 Août 1789 – 69100 VILLEURBANNE., https://dev.tactilab.org/

Dispositif tout-public, tout-terrain, multi-usage et amovible qui permet une liberté de déplacement pour toutes et tous : CAU-mobility	Inclusiv'events	06 23 16 70 79 rui@inclusivevents.com, A la MIETE, 150 rue du 4 aout 1789, 69100 Villeurbanne, https://inclusivevents.com/
Création de support de signalétique accessible et adaptés	Handinorme	408 Rue Albert Bailly, 59280 Wasquehal, https://www.handinorme.com/9-signalétique-pmr
Installer des balise d'audio guidage	Audiospot	01 84 25 43 01 contact@audiospot.fr https://www.audiospot.fr/
Développeur de solutions digitales connectées pour une mobilité inclusive et développeur de solutions digitales connectées pour une mobilité inclusive	Okeenea	04 72 53 98 26 6 Rue des Aulnes, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or https://www.okeenea.com/
Former mon personnel à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap		
Former les organisateurs, les régisseurs/techniciens et/ou mon staff bénévole ou non	Groupement Pack accessibilité des événements	150 rue du 4 aout 1789, 69100 Villeurbanne Pack.Accessibilite.U@lamiete.com
Service de mobilité		
Service du SYTRAL qui a confié l'exploitation à Keolis PMR Rhône qui propose du service d'accompagnement de porte à porte avec un véhicule adapté et un service d'accompagnement de porte à porte en utilisant le réseau TCL	Optibus	4 rue Maurice Audibert 69800 Saint-Priest optibus-central@keolis.com 04 37 25 24 24 https://www.optibus.fr
Vélotaxi pour courte distance	Le carrosse de Vincent	3 ter Rue Arago 69100 Villeurbanne 06 50 41 28 70 https://www.ouiboss.com
Transport privé de véhicule adapté	TC Transport Adapté (Laetitia Bourrez)	151 Rte de Vouffles, 69230 Saint-Genis-Laval 07 72 66 21 91 09 54 35 66 55 (heures de bureau) contact@tctransport.fr https://www.tc-transport.fr/
spécialistes des transports de personnes portant tout type de handicap : moteur, sensoriel, psychique, intellectuel ou faisant suite à une maladie invalidante	Synergihp Rhône-Alpes - Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques-GIHP	130 Rue de la Poudreterie, 69100 Villeurbanne 04 37 72 30 30 info@gihp- rhones@ps.org https://synergihp-ra.fr/
Louer une voiture adaptée à un particulier ou un professionnel, une initiative de APP France	Wheeliz	https://www.wheeliz.com hello@wheeliz.com 01 79 72 80 22
Service d'accessibilité lors de mon événement		
Sous-titrer un discours en live : vélotypie	Caupenne co	https://www.caupenne-co.com 63 Av. Roger Salengro 69100 Villeurbanne
Solution de transcription automatique pour sourd et malentendants lettrés.	Scribovox	26 Av des frères lumier 69008 LYON, 06 78 15 14 11
Audiodescription en live d'un spectacle vivant à des personnes déficientes visuelles : souffleur d'image	Centre Recherche Théâtre Handicap	01 77 12 20 10 06 de Charente le 10022 Paris telephone: 01 77 12 20 10 87 ...@chretheatre.fr
Interpète LSF	Ex aequo	90 Rue Pierre Cornaille, 69003 Lyon, 07 61 29 69 00 https://ex-aequo.fr https://www.lsf.fr/242106degeneration69007LYON/
	CRILS	09 82 57 80 63 sils.international@gmail.com
Pour faire profiter le plus grand nombre de votre événement à tarif solidaire, proposer des places "suspendues", une tarification adaptée, la gratuité pour l'accompagnateur	Culture pour tous	24 Rue Alfred de Musset, 69100 Villeurbanne 04 78 60 92 18 http://culture-pour-tous.fr
Recruter des personnes en situation de handicap pour mon événement, salariées ou bénévoles		
	Adopte une asso	6 chemin de Bellevue 69140 Rillieux la Pape 06 68 31 51 77 contact@adopteuneasso.fr https://www.adopteuneasso.fr
	Dahilr	17 Rue Pierre Baratin, 69100 Villeurbanne 04 43 07 36 46 https://www.dahilr.fr/ contact@dahilr.fr
	CAP emploi	Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland 69007 Lyon 04 37 53 01 31 contact@handilyonrhone.org https://www.capemploi-69.com/
	Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés- ANRH	81 boulevard du Parc d'Artilerie, 69007 Lyon 04 78 42 20 82 contact@anrh-lyon.fr
	FAF APRIDEV Rhône-Alpes	14 rue Général PLESSIER 69002 LYON 04 37 57 77 41 contact@apridev.org http://www.apridev.org
Recruter des bénévoles en situation de handicap	LADAPT	Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex Tél : 01 48 10 12 45 - Fax : 01 48 10 12 44 https://www.ladapt.net/
	HANDICA RÉUSSIR	chez ARCADES SANTE 24 rue Bourneis 69004 Lyon 04 37 44 04 99 handicarus@orange.fr http://www.handicarus.org
	Adequat interim	Agence Adéquat Intérim & Recrutement Villeurbanne République 04 37 23 16 90 138 cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne https://www.lejobadequat.com/
	Toma Handicap	8 Rue Auguste Colonna, 42100 Saint-Étienne 04 77 52 23 20 https://www.toma-interim.com/agences_handicap/saint-etienne/
	Handiagora	33 Rue Saint-Jean-de-Dieu, 69007 Lyon https://www.handiagora.fr
	Medialys	27 Rue d'Alsace, 69100 Villeurbanne 04 37 64 26 90 https://medialys.asso.fr/
	Agefiph	0 800 11 10 09 https://www.agefiph.fr/ employeur
Programmer des acteurs culturels en situation de handicap		
La compagnie ON OFF a été créée en 2008 dans le but d'accompagner le développement, la création, l'organisation et la diffusion de spectacles vivants et visuels sous toutes leurs formes. Son intérêt se porte particulièrement sur la langue des signes et sur la culture sourde dans le domaine artistique.	Compagnie on off	Compagnie ON OFF 13 rue Burdeau - Lyon 69001 Tél / Sms 07 86 82 58 33 contact@cie-onoff.com https://www.cie-onoff.com/
L'Insolite Fabrique a à cœur de faire reconnaître le travail des comédiens professionnels en situation de handicap de la Compagnie. Insolite Fabrique, par son parcours et sa composition singulière, pratique un théâtre qui s'affranchit des codes traditionnels. La compagnie travaille sur la création d'un spectacle d'envergure qui convoquera le théâtre, la musique, la danse et la vidéo. Ce grand projet souhaite trouver une place dans le paysage culturel.	Insolite fabrique	ALGED ESAT HELENE RIVET 83, rue Gorge de Loup 69009 LYON, France Tél. : 04 89 51 34 29 Email : insolitefabrique@alged.com https://insolitefabrique.alged.com/
Léthé Musicale est une association loi 1901 qui anime depuis 25 ans sur la métropole lyonnaise des ateliers de musique à destination des personnes en situation de handicap. Ces ateliers sont animés par une équipe de musicien-nes et de musicothérapeutes professionnel-les accompagnés par des assistant-es de séance bénévoles. Ils ont vocation éducative, pédagogique ou thérapeutique.	Léthé Musicale	04 78 83 79 31 ou 06 40 47 52 02 contact@lethemusicale.fr 10 impasse Pierre Baizet, 69009 Lyon https://www.lethemusicale.org
La compagnie cherche à rendre poreuse la frontière entre art et société, à inscrire sa démarche artistique dans son environnement sensible et social. Cette approche la mène à déplacer de plus en plus son travail de création dans des espaces publics, à chercher des processus d'écriture qui incluent le public et à créer des projets modulables qui s'adaptent à leur contexte.	Association Corps Au Bord / Compagnie Natacha Paquignon	Le Lab Lab Fabrique d'expérimentation Numérique: 36 rue Emile Decors, 69100 Villeurbanne contact@c-a-b.fr communication@c-a-b.fr https://www.natachapaquignon.com/
Guides du ministère de la culture		

Accessibilité des spectacles vivants, guide pratique, ministère de la Culture et de la Communication, 2008	https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/Guide-Accessibilite-et-spectacle-vivant
Expositions et parcours de visite accessibles, ministère de la Culture et de la Communication, 2017	https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culture/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Expositions-et-parcours-de-visite-accessibles-2017
Équipements culturels et handicap mental, ministère de la Culture et de la Communication, 2010	https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culture/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Equipements-culturels-et-handicap-mental-2010
Culture et Handicap Guide pratique de l'accessibilité, ministère de la Culture et de la Communication, 2007	https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culture/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Culture-et-handicap-Guide-pratique-de-l-accessibilite-2007
Cinéma et accessibilité, ministère de la Culture et de la Communication, 2018	https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culture/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Cinema-et-accessibilite-2018
Autres guides	
Comment rendre son événement accessible ? Ville de Vaux en Velin 2021	https://vaux-en-velin.net/wp-content/uploads/2021/12/2021-guide-pratique-accessibilite-evenements.pdf
Accessibilité d'événement extérieurs éphémères Ville de Toulouse 2021	https://www.toulouse.fr/web/demarches/-/organiser-un-evenement-sur-l-espace-public-a-beccedaire-et-reglementation

TRANSITION DEMOCRATIQUE

Pour visualiser les lieux d'intérêt à Lyon, il existe une carte interactive recensant diverses ressources répondant aux diverses catégories présentes dans ce guide méthodologique. Voici le lien : <https://agiralyon.fr/agir-dans-mon-quartier/>.

Pour poursuivre votre engagement quant aux trois transitions, vous pouvez également télécharger / commander le guide Agir à Lyon via le lien : <https://agiralyon.fr/guide/>

Objectif : Favoriser la participation des Villeurbannais.es

METHODES

<i>Je souhaite mettre en place un mode de participation des Villeurbannais.es</i>	<i>Ressources</i>
Consulter un expert à la ville pour orienter ma structure vers certains formats ou acteurs	Baptiste Camus, chargé de mission démocratie participative et travail collaboratif Mail : participez@mairie-villeurbanne.fr
Trouver des ressources financières et de la visibilité auprès des villeurbannais.es	Budget participatif de la ville : https://participez.villeurbanne.fr/processes/BP2021 - Appel à idées entre avril et mai
Mobiliser directement les habitant.es : - Susceptibles de donner un coup de main sur la préparation de l'événement - Désireux de donner un coup de main logistique autour de votre événement (médiation, buvette, accueil, régie, transport de personnes...) - A même de pouvoir recevoir des artistes à manger ou à dormir chez eux.	Le dispositif n'est pas encore prêt mais il est possible de solliciter les services de la mairie pour communiquer des besoins particuliers à l'adresse suivante. Mail : participez@mairie-villeurbanne.fr
Consulter et compléter un document qui recense les bonnes pratiques des structures villeurbannaises	Cartographie participative des bonnes pratiques https://app.klaxoon.com/join/HESNNWN (accès avec une adresse mail)
Consulter des catalogues de formats de participation	Fondation Nicolas Hulot « démocratie participative : guide des outils pour agir » https://www.fnh.org/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir-2/ Manuel d'intelligence collective : outils et dispositifs https://en.calameo.com/read/005075476b3128ac10910 Livre : <i>Passer en mode workshop</i> , Jean-Michel Moutot, Pearson France

OUTILS

<i>Je souhaite dynamiser les interactions avec les parties prenantes</i>	<i>Ressources</i>
Outils d'interaction lors d'un rassemblement avec un groupe	Klaxoon : https://klaxoon.com/fr Woopclap : https://www.woopclap.com/fr/
Tester le jugement majoritaire	Mieux Voter : https://mieuxvoter.fr/
Lancer une enquête	Framaform : Framaform.fr

PARTENAIRES

<i>Je souhaite m'appuyer sur les instances de démocratie locale pour relayer mon information, consulter certain.nes habitant.es, ou leur proposer de participer à mon projet</i>	<i>Ressources</i>	
Instances de démocratie locale	8 Conseils de quartiers : - Développer un partenariat avec un quartier - Recueillir l'avis des Villeurbannais.es sur mes projets - Réunion hebdomadaire	Site : https://conseilsdequartier.villeurbanne.fr/qui-sommes-nous/ Mail : https://conseilsdequartier.villeurbanne.fr/formulaire-de-contact/ (formulaire de contact) Tel : 04 78 03 69 79 Adresse : Service démocratie locale 1er étage de la mairie, Place du Docteur Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne
	Les Adjoints au Maire du quartier : Jonathan Boquet, Adjoint à la transition démocratique, finances, travaux et performance de l'administration Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe - Quartiers Ferrandière-Maisons-Neuves – Perralière – Grandclément Aurélien Loire, Adjointe - Evénements et pratiques culturelles écoresponsables – quartier Buers-Croix-Luizet	Prendre contact avec la Mairie de Villeurbanne Tel : 04 78 03 67 67 Adresse : Place du Docteur Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne
	Olivier Glück, Adjoint – Ressources humaines et dialogue social – quartier Gratte-Ciel-Dedieu-Charmettes	
	Melouka Hadj-Mimoune, Adjointe – Logement – quartiers Charpennes-Tonkin, Cyprien-Les Broses	
	Aurore Gorriquer, Adjointe – Quartiers Saint-Jean et Cusset-Bonnevay	
	L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne : - Soumettre ses projets à avis	Site : https://participez.villeurbanne.fr Mail : lesmetisseurs@participez-villeurbanne.org Tel : 06 76 86 17 59
	Conseil Villeurbannais de la Jeunesse : - Développer des projets en partenariat - Instaurer un dialogue avec les élus, - Mettre en place des projets ambitieux - Prendre en compte l'avis des jeunes	Site : https://www.villeurbanne.fr/je-participe/ou-m-impliquer/le-conseil-villeurbannais-de-la-jeunesse-cv Tel : 0472659713
Conseil des Aînés : - Reunir les aînés pour formuler des propositions sur leur place dans la ville et pour favoriser l'intergénérationnel	Site : https://www.villeurbanne.fr/mon-quotidien/bien-veillir/s-informer-et-participer/#fs-4409 Tel : 04 78 68 90 50	



CONCLUSION : PRECONISATIONS

Au vu du bilan que l'on a pu tirer de ces quelques mois de collaboration, il est désormais nécessaire de vous exposer quelques-unes de nos préconisations. En effet, nous pensons que si nous avons apporté une première pierre, le projet de Vadémécum n'est pas encore l'objet autonome, efficace et collaboratif qu'il ambitionne d'être.

Nous avons tout d'abord découvert de nouvelles ressources après la remise en main du Vademecum à la ville dont nous pensons qu'il est indispensable qu'elles figurent dedans. C'est particulièrement le cas pour les préconisations du rapport du SHIFT Project, le think tank mené par Jean-Marc Jancovici pour décarboner l'économie française. Le rapport consacre un pan entier à la culture, avec des propositions concrètes, peu coûteuses et qui auraient un impact important sur le bilan carbone des structures culturelles de la Ville de Villeurbanne.

Selon nous il aurait y aurait eu une véritable plus-value à rencontrer des porteurs de projets culturels de la ville de Villeurbanne en amont de la production du Vademecum. Faire cela nous aurait permis de faire un état des lieux des actions déjà mises en œuvre, de connaître les attentes et les contraintes du secteur culturel villeurbannais. De manière plus générale, on aurait aimé commencer notre réflexion en ayant une connaissance du terrain, ce qui aurait pu légitimer notre démarche auprès des porteurs de projets et expliquer l'intérêt de celle-ci - favorisant de fait une meilleure réception du vadémécum. De ce fait, il nous semble que cette rencontre peut se faire en aval de la conception du vadémécum. Ainsi, expliquer notre vadémécum, son intérêt et son mode d'emploi, au cours d'une réunion par exemple, permettrait de présenter notre document de telle sorte que ses destinataires soient véritablement intégrés au processus de construction et d'appropriation de celui-ci.

Enfin et surtout, une phase d'évaluation nous paraît être une étape clé de la vie de notre vadémécum. Celle-ci pourrait être réalisée au travers d'entretiens avec des porteurs de projet, comme cela d'ailleurs était initialement prévu. Il s'agirait d'interroger les structures culturelles sur leur réception, la prise en main et l'éventuelle utilisation des préconisations et solutions proposées par le guide. Une telle démarche paraît indispensable pour savoir si le vadémécum sous la forme qu'il a pris au terme de notre mission est un outil de gestion opérant, efficace et effectivement approprié par ses destinataires.

BIBLIOGRAPHIE

ANPP, *Faire territoire : osons avec et pour tous ! Vade-mecum pour des projets de territoire ambitieux*, 2021.

Arnaud, Lionel. « Chapitre 4. Les nouveaux enjeux de l'agir culturel », *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, sous la direction de Arnaud Lionel. Éditions de l'Attribut, 2018, pp. 181-248.

Auclair, Elizabeth. « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote*, vol. n° 122, no. 3, 2006, pp. 212-220.

Bourdieu, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »*. Librairie Droz, 1972

Collège de la diversité, Livre blanc *Promouvoir la diversité dans le secteur culturel*, 2017

Donnat, Olivier, *Les Français et la culture*, Paris, La Découverte, 1994.

« Capitale française de la culture », Culture.gouv, 8 octobre 2020, <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Capitale-francaise-de-la-culture>

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, *Démocratie participative : Guide des outils pour agir*, 2017.

Forum des ministres de la Culture, Rapport *Culture et politiques publiques pour le développement durable*, 2019.

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action*, 2018.

Jobert B. et Sellier M., « L'administration des grandes villes et le problème des politiques d'autonomie locale », *Revue française de science politique*, n° 2, 1977, pp. 205-227.

Karam A. et de la Provôté S. *Rapport d'information n° 210 (2019-2020) de Commission de la culture, de l'éducation et de la communication*, 2019

Le Galès, Patrick. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, no. 1, 1995, pp. 57-95.

Lefebvre, Alain. « Technologies culturelles et rhétorique de la démocratisation », *Hermès, La Revue*, vol. 20, no. 2, 1996, pp. 67-76.

Lefebvre, Alain. « Technologies culturelles et rhétorique de la démocratisation », *Hermès, La Revue*, vol. 20, no. 2, 1996, p73.

Lorrain D., « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », *Sociologie du travail*, n° 4, 1991, pp. 461-483.

Mission « Expérience Usagers ». « Bonnes pratiques. Accueil des usagers et crise sanitaire : la DITP publie un recueil de bonnes pratiques », Modernisation.gouv, 8 décembre 2020. <https://www.modernisation.gouv.fr/outils-et-formations/accueil-des-usagers-et-crise-sanitaire-la-ditp-publie-un-recueil-de-bonnes>

ANNEXES

Dernière page du Vademecum ajoutée

AUTO-DIAGNOSTIC DE L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP / CFC22

Cet auto-diagnostic rapide en 30 questions vous permet de savoir si vous vous êtes posé les questions principales pour bien prendre en compte la question de l'accessibilité de votre événement aux personnes en situation de handicap moteur, sensoriel. Cet auto-diagnostic ne liste pas l'ensemble des points à prendre en compte et n'est pas exhaustif. Pour un travail plus complet, vous pouvez vous référer aux guides indiqués dans le vademecum, ou contacter la MIETE pour la réalisation d'un diagnostic.

A qui il s'adresse ?

À tous les organisateurs d'événements qui se tiennent sur la Ville de Villeurbanne.

Rappel des lois et réglementation

Les exigences d'accessibilité des manifestations dans les établissements qui reçoivent du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) sont définies par :

la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et le citoyenneté des personnes handicapées

les articles R. 111-19 à R. 111-19-12 du Code de la construction et de l'habitat

le décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité modifié par le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007

les arrêtés du 1er Août 2006 modifiés par les arrêtés du 30 novembre 2007.

Tout organisateur est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre du projet en conformité avec la législation relative à l'accessibilité.

Avez-vous bien pris en compte les 4 axes de travail principaux pour rendre un événement accessible ?

Thématiques	Questions	Non	Oui
1. Organisation dédiée à l'accessibilité en amont de l'événement	Un.e référent accessibilité a-t-il été nommé.e au sein de votre équipe pour gérer l'accessibilité de votre événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cette personne a-t-elle été formée à l'accessibilité universelle, visant une approche multi-handicaps ? (voir formation proposée dans le vademecum)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y-a-t-il une possibilité de contact en amont de l'événement pour les personnes en situation de handicap?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un accompagnement pendant l'événement est-il prévu pour toutes les personnes en situation de handicap?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un horaire d'entrée avancé est-il prévu pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La gratuité est-elle prévue à la billetterie pour les accompagnants, sur présentation de la carte mobilité inclusion avec mention « priorité »?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un tarif préférentiel est-il prévu pour les spectateurs allocataires adultes handicapés (AAH), et pour les accompagnants de personnes en situation de handicap?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Votre événement est-il desservi par un ou plusieurs arrêts TCL de proximité (métro, tram, bus)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des stationnements réservés aux PMR pour les conducteurs munis de la carte mobilité inclusion existe-t-il à proximité de l'événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des dépose-minute existe-t-il à proximité de l'événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous choisi un équipement ou un espace public accessible pour votre événement (sans dénivelé important, sans marches à franchir par exemple)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Participation des personnes en situation de handicap dans votre événement	Au sein de votre équipe, les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH) représentent-elles au moins 6 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Une concertation a-t-elle été envisagée en amont avec des associations locales de personnes handicapées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y-a-t-il des personnes en situation de handicap parmi les personnes travaillant (rémunérées ou non) pour votre événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Communication accessible à toutes et tous	Y-a-t-il des artistes en situation de handicap qui participent à votre événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Votre site internet est-il accessible, répond-t-il aux normes du RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des programmes en format papier sont-ils disponibles en gros caractères?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des programmes sont-ils disponibles en Facile à Lire et à Comprendre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un plan "handi-accueil" indiquant le cheminement à privilégier ainsi que les équipements en place est-il disponible à l'entrée principale de l'événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pour faciliter la participation des personnes concernées, avez-vous transmis l'information à tous les établissements et partenaires locaux spécialisés? (voir la liste dans le vademecum)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avez-vous précisé les modalités de réservations : formulaire sur internet, mails, téléphone...?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour l'espace buvette, les informations sont-elles visibles et lisibles, de loin, avec les tarifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une signalétique spécifique permettant d'identifier facilement les accès et les équipements dédiés est-elle en place à tous les lieux stratégiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Aménagements spécifiques sur le lieu de l'événement	Des espaces réservés aux personnes en situation de handicap existent-ils? (plateforme ou places bénéficiant d'une excellente visibilité réservé aux personnes en fauteuil roulant et à leurs accompagnants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Du matériel adapté peut-il être mis à disposition : repose-dos pour les personnes ayant des difficultés en position assises, gilets vibrants pour les personnes sourdes ou malentendantes, boucles à induction pour les personnes malentendantes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les espaces de restauration et bars sont-ils munis de comptoirs abaissés, adaptés aux personnes à mobilité réduite et de files prioritaires?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant sont-elles prévues?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un frigo est-il accessible pour le maintien à température des médicaments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un cheminement accessible est-il existant dans le parc ou l'espace public accueillant l'événement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La scène est-elle accessible pour les artistes en situation de handicap?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel assurant la sécurité et le secours sur le site de l'événement a-t-il reçu au préalable une sensibilisation à l'accueil du public en situation de handicap?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Fiche préparatoire aux entretiens

JONATHAN BOCQUET : transition démocratique

- Présentation. En quoi consiste son travail d'élus par rapport à ces enjeux-là ?
- Une définition de la transition démocratique ? Quels volets (participation citoyenne, budget, démocratie directe) ?
- Qu'est-ce que la ville fait déjà en matière de transition démocratique ?
- Quels sont les objectifs du mandat par rapport à ça (ce qui n'a pas encore été fait) ?
- Quelles sont vos priorités pour l'année CFC 2022 en matière de transition démocratique ?
- Quel lien entre CFC 22 et transition démocratique ? Comment est-ce que ça devrait s'inscrire là-dedans ?
- A quelles conditions est-ce que CFC 22 serait un succès ?
- Comment la culture peut-elle servir la transition démocratique ?

AGATHE FORT : transition sociale

- Présentation. En quoi consiste son travail d'élue par rapport à ces enjeux-là ?
- Une définition de la transition sociale ? Quels volets (lutte contre discriminations, égalité F/H, handicap, insertion) ?
- Qu'est-ce que la ville fait déjà en matière de transition sociale ?
- Quels sont les objectifs du mandat par rapport à ça (ce qui n'a pas encore été fait) ?
- Quelles sont vos priorités pour l'année CFC 2022 en matière de transition sociale ?
- Quel lien entre CFC 22 et transition sociale ? Comment est-ce que ça devrait s'inscrire là-dedans ?
- A quelles conditions est-ce que CFC 22 serait un succès ?
- Comment la culture peut-elle servir la transition sociale ?

Voir ci-après : Vadémécum de la Lutte Contre les Discriminations

Égalité et non-discrimination dans la culture – Vadémécum CFC2022

Mission Lutte contre les discriminations - Ville de Villeurbanne –

missionlcd@mairie-villeurbanne.fr

<https://nondiscrimination.villeurbanne.fr>

Ce document a été établi en lien avec les associations : HF Aura, Filactions, Sos Homophobie.

Table des matières

Engagement de la Ville de Villeurbanne dans la lutte contre les discriminations	2
Références et ressources en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations dans le domaine de la culture et des arts.....	3
Cadre légal.....	3
Cadre des politiques culturelles en matière d'égalité et engagements	5
Mesures de l'égalité, analyses et préconisations	6
Réseaux et associations mobilisées	7
Outils et bonnes pratiques	8
Aller ensemble vers l'égalité.....	9
Comment progresse-t-on vers plus d'égalité et de non discrimination ?	11
La démarche proposée aux partenaires Villeurbanne CFC 2022 par la Mission lutte contre les discriminations et des associations mobilisées.....	11
Première étape : où en êtes-vous en matière d'égalité et de la non-discrimination ?.....	12
Auto-diagnostic égalité CFC22	12
Propositions	17

Engagement de la Ville de Villeurbanne dans la lutte contre les discriminations

La Ville de Villeurbanne est engagée depuis une vingtaine d'années dans la lutte contre les discriminations. L'action a été initiée par une mobilisation citoyenne et a commencé par la lutte contre les discriminations ethno-raciales dans le domaine de l'emploi pour s'étendre à toutes les politiques municipales et à tous les critères. Une attention particulière est portée sur les critères de l'origine ethnique et de sexe/genre et sur leurs croisements, ainsi que leurs articulations avec les inégalités socio-économiques.

La Ville positionne la lutte contre les discriminations dans une approche pédagogique et non culpabilisante. En effet, les discriminations sont moins la conséquence des actes intentionnels, mais découlent davantage du fonctionnement des institutions, de procédures et d'interactions sociales. C'est sur cette dimension systémique que la Ville agit, en commençant par analyser et faire évoluer ses propres pratiques.

Le choix a été fait de privilégier une action partenariale pour développer la connaissance du problème des discriminations et contribuer à sa reconnaissance. L'objectif est non seulement de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, mais aussi d'en faire des partenaires de la démarche, pour les amener à la promouvoir tout en interrogeant leurs propres pratiques. Dans ce cadre, le lien avec les citoyen.es et le monde associatif, ainsi que la recherche universitaire constitue une méthode de travail propre à la Ville de Villeurbanne.

Dans le domaine de la culture, un travail de lutte contre les discriminations a été initié. La Ville a signé une déclaration d'intention 2016-2020 pour l'égalité réelle dans la culture et la création artistique par laquelle elle s'est engagée à mettre en place une politique volontariste dans ce domaine. Dans ce cadre la Ville a mis en place, fin 2019, un groupe de travail et d'échange de pratiques réunissant les équipements culturels municipaux et des équipements culturels du territoire. Plusieurs structures volontaires, dont Le Rize, L'ENM, le Réseau de lecture publique, la MJC, le CCO, le TNP, ont bénéficié de temps de formation et d'échange de pratiques. Ce travail a été toutefois perturbé par la crise sanitaire.

En 2021, Villeurbanne avec son projet « Place aux jeunes » a été la première Ville à recevoir le label « Capitale française de la culture » pour l'année 2022. Ce projet ambitieux formulé autour des droits culturels intègre également des enjeux de l'égalité et de la non-discrimination. Il vise notamment à :

- *Rendre la Ville exemplaire en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité ;*
- *Partager les mémoires populaires, de l'immigration et des solidarités ;*
- *Construire l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture, notamment :*
 - *Structurer la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture dans la poursuite du travail engagé ;*
 - *Sensibiliser aux comportements sexistes et au harcèlement sur les sites des événements ;*
 - *Porter un regard exigeant sur les différentes programmations au regard de la répartition entre femmes et hommes ;*
 - *Intégrer des critères genrés dans l'évaluation de la programmation artistique, de la participation aux instances de préparation, et la participation aux ateliers et résidences.*

Cf. Dossier de présentation Capitale française de la culture 2022 : Place aux jeunes, Villeurbanne pp 37-38.

Références et ressources en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations dans le domaine de la culture et des arts

CADRE LÉGAL

La loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, son article 1 **interdit la discrimination directe et indirecte sur 25 critères**. Sont également assimilés à la discrimination le **harcèlement moral** discriminatoire (basé sur un 25 des critères prohibés), tout comme le **harcèlement sexuel** :

« Constitue une **discrimination directe** la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable ».

« Constitue une **discrimination indirecte** une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés ».

« **La discrimination inclut** :

1° Tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;

2° Le fait d'enjoindre à quiconque d'adopter un comportement prohibé par l'article 2 ».

La discrimination est interdite dans les situations suivantes :

- l'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement ;
- la rémunération, les avantages sociaux ;
- l'accès aux biens et services privés (logement, crédit, loisirs) ;
- l'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux) ;
- l'accès à un lieu accueillant du public (boîte de nuit, préfecture, magasin, mairie) ;
- l'accès à la protection sociale ;
- l'éducation et la formation (condition d'inscription, d'admission, d'évaluation, etc.)

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances pose un cadre, et qui a été enrichi par la suite, en faveur de la cohésion sociale et lutte contre les discriminations dans le domaine de l'audiovisuel :

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille, notamment, auprès des éditeurs de services de radio et de télévision, compte tenu de la nature de

leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française. Il rend compte dans son rapport annuel de l'action des éditeurs de services dans ce domaine » (article 3-1 de la loi 1986 relative à la liberté de la communication).

Le secteur public audiovisuel « met en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles s'attachent notamment à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple ainsi qu'à assurer une meilleure représentation de la diversité de la société française, notamment d'outre-mer. Elles proposent une programmation reflétant la diversité de la société française » (article 43-11 de la loi 1986 relative à la liberté de la communication).

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Son article 1 implique que « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

[...] 9° Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres » ;

La loi du 7 juillet 2016 pour la liberté de la création

L'article 3 énonce que la politique en faveur de la création artistique poursuit les objectifs tels que :

- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique ;
- Garantir la diversité de la création et des expressions culturelles, en mobilisant notamment le service public des arts, de la culture et de l'audiovisuel ;
- Favoriser une politique de mise en accessibilité des œuvres en direction du public en situation de handicap et promouvoir les initiatives professionnelles, associatives et indépendantes visant à favoriser l'accès à la culture et aux arts pour les personnes en situation de handicap ainsi que leur contribution à la création artistique et culturelle ;
- Garantir, dans le respect de l'équité territoriale, l'égal accès des citoyens à la création artistique et favoriser l'accès du public le plus large aux œuvres de la création.

L'article 5 précise que le ministre chargé de la culture peut attribuer des labels aux structures, aux personnes morales de droit public ou de droit privé ou aux services en régie d'une collectivité territoriale qui en font la demande et dont le projet artistique et culturel présente un intérêt général pour la création artistique dans les domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques. Le dirigeant d'une structure labellisée est choisi à l'issue d'un appel à candidatures validé par l'instance de gouvernance de la structure, associant les collectivités territoriales, leurs groupements partenaires et l'Etat. Ceux-ci veillent à ce que les nominations des dirigeants des structures labellisées concourent à une représentation paritaire des femmes et des hommes.

Par ailleurs, il précise que « les conditions d'attribution et, le cas échéant, de suspension ou de retrait du label ne peuvent intervenir qu'après consultation des collectivités territoriales concernées, et la procédure de sélection du projet artistique et culturel et du dirigeant de la structure labellisée ainsi que les modalités de renouvellement des labels et de création de nouveaux labels. Ceux-ci doivent respecter les principes de transparence et d'égalité d'accès des femmes et des hommes aux responsabilités, et porter une attention particulière au renouvellement des générations et à la diversité ».

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées après des directions régionales des affaires culturelles ou des établissements publics.

CADRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN MATIERE D'ÉGALITÉ ET ENGAGEMENTS

La feuille de route 2019-2022 du Ministère de la Culture qui est construite autour des axes d'action suivants :

- Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes ;
- Développer la visibilité des femmes dans le patrimoine et dans l'histoire ;
- Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique, notamment :
 - o En matière de nomination est fixé un objectif national de progression de 10 % par an de femmes pour les catégories de labels dans lesquelles elles représentent aujourd'hui moins de 25 % des dirigeantes et dirigeants, et de 5 % par an pour les catégories de labels dans lesquelles elles occupent 25 à 40 % des postes de direction actuels.
 - o Les mêmes objectifs quantitatifs de progression seront appliqués aux programmations des structures labellisées, des opérateurs sous tutelle et des festivals subventionnés.
- Mobiliser pleinement sur l'égalité les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel (architecture et paysage, patrimoine, cinéma et audiovisuel, arts plastiques, musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes, photographie, jeu vidéo, design) ;
- Lutter contre les stéréotypes dans les médias et la publicité ;
- Améliorer la place des femmes dans la production cinématographique et audiovisuelle.

La Charte européenne en faveur de l'égalité femmes hommes dans la vie locale

Il s'agit d'un texte produit en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe. La charte s'adresse aux collectivités locales qui souhaitent s'engager publiquement pour l'égalité femmes hommes. Plus de 1500 collectivités territoriales européennes, dont plus de 300 françaises, l'ont déjà signée. La Ville de Villeurbanne a signé la Charte en 2015.

La charte incite les collectivités à intégrer l'égalité femmes hommes dans toutes leurs politiques. Un article de la charte est spécifiquement dédié à la question de l'égalité dans le domaine culturel (article 20). Pour le signataire il s'agit notamment :

- De reconnaître le droit pour chacun.e de prendre part à la vie culturelle et de jouir de la vie artistique ;
- D'encourager les femmes et les hommes, les garçons et les filles à participer à égalité aux sports et aux activités culturelles, y compris à celles qui sont traditionnellement considérées comme principalement «féminines» ou «masculines» ;
- D'encourager les associations artistiques, culturelles et sportives à promouvoir les activités culturelles et sportives qui mettent en cause une vision stéréotypée des femmes et des hommes
- D'encourager les bibliothèques publiques à mettre en cause les stéréotypes de genre à travers le stock de leurs livres et autres documents, ainsi que dans leurs autres activités promotionnelles.

Déclaration d'intention sur l'égalité réelle des femmes et des hommes dans le champ de la création artistique 2017-2020, initié par l'association HF Auvergne Rhône-Alpes

Elle a été signée par la Ville de Villeurbanne qui s'est engagée à mettre en œuvre une politique volontariste dans le domaine. La Ville a notamment mis en place, en 2019, un groupe de travail réunissant des structures et équipements culturels municipaux et du territoire.

MESURES DE L'ÉGALITÉ, ANALYSES ET PRÉCONISATIONS

Les rapports écrits par Reine Prat, haute fonctionnaire au Ministère de la Culture, chiffrant et documentent pour la première fois la sous-représentation des femmes aux responsabilités mais aussi leurs difficultés d'accès aux moyens de productions et aux subventions dans le secteur culturel :

[« Pour une plus grande et meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation »](#) de 2006

[« De l'interdit à l'empêchement »](#) de 2009

Le rapport « [Représentation de la diversité dans les programmes de télévision](#) » produit sous la direction du sociologue Eric Macé en 2008.

L'étude montre la représentation quantitative et qualitative (accès à la parole et aux rôles principaux, statuts et genres valorisants...) des personnes à la télévision française en fonction de professions et catégories socioprofessionnelles, du genre et des marqueurs d'ethnoracialisation.

Par exemple, 61 % des individus du corpus étudié représentent les cadres, alors qu'ils ne comptent que 15 % de la population française. Les ouvrier.es sont fortement sous-représenté.es à la télévision, alors qu'ils représentent 23 % des français.es.

Les personnes perçues comme non-blanches représentent 20 % des individus présents dans les émissions de divertissement, 19 % dans les émissions d'information, 16 % dans les fictions et 8 % dans la publicité.

[Le Baromètre de la représentation de la société française du Conseil supérieur de l'audiovisuel](#) établi tous les ans depuis 2009.

Il constitue un outil de mesure permettant une évaluation objective de la perception de la diversité de la société française à la télévision sur 7 critères : l'origine perçue, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le handicap, l'âge, la situation de précarité et le lieu de résidence.

Les Observatoires de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication publiés annuellement depuis 2013.

Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes « [Inégalité femmes hommes dans la culture. Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action !](#) » publié en 2018.

Ce rapport montre que les femmes représentent aujourd'hui :

6/10^{ème} des étudiant.e.s, 4/10^{ème} des artistes effectivement actif.ve.s, 2/10^{ème} des artistes aidé.e.s par des fonds publics, 2/10^{ème} des artistes programmé.e.s, 2/10^{ème} des dirigeant.e.s, 1/10^{ème} des artistes récompensées.

A poste égal et compétences égales, une femme artiste gagne en moyenne 18 % de moins qu'un homme.

L'enquête « [Situation actuelle de la parité](#) » menée par la DRAC de l'Auvergne Rhône-Alpes.

[Le rapport sur la diversité à l'Opéra national de Paris](#) écrit par les chercheur.es Pap N'diaye et Constance Rivière en janvier 2021.

Le livre [« Noire n'est pas mon métier »](#), l'ouvrage collectif impulsé par l'actrice Aïssa Maïga.

Le livre collectif [« Décolonisons les arts ! »](#) sous la direction de Françoise Vergès, Leïla Cukierman, Grety Dambury.

Les auteurs analysent la colonialité à l'œuvre dans le monde des arts et de la culture en France et proposent des pistes pour une décolonisation des formations, des institutions et des contenus.

Le livre [« Exploder le plafond, Précis de féminisme à l'usage du monde de la Culture »](#) de Reine Prat.

RÉSEAUX ET ASSOCIATIONS MOBILISÉES

[HF Auvergne Rhône-Alpes](#), née en 2008, est une association qui milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture. Elle est une antenne régionale de l'association nationale [Mouvement HF](#). Leurs objectifs :

Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes du secteur culturel (gouvernance, production, diffusion, visibilité, moyens financiers, réseaux, formation...) ; rassembler et diffuser les statistiques ;

Mobiliser, interpeller et rencontrer les pouvoirs publics, les institutions et les professionnel.le.s ;

Accompagner les responsables de structures culturelles dans la réflexion et la mise en place de leviers pour plus d'égalité ;

Organiser des tables-rondes, conférences et autres moments de rencontres et de réflexion avec les professionnel.les de la culture.

[Le Collectif 50/50](#) réunissant plus de 1500 professionnel.le.s de la création et de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel français, solidaires dans une réflexion et un combat pour l'égalité, la parité et la diversité. Il élabore des études, développe des actions, crée des outils et propose des mesures incitatives aux pouvoirs publics et aux différents acteurs du secteur pour accélérer le changement.

Le collectif propose également sur leur site internet un annuaire en faveur de l'égalité et de la diversité, [Bible 50/50](#), ainsi les recruteur.es peuvent facilement accéder à des équipes techniques et artistiques mixtes et paritaires, au-delà des habitudes et des préjugés.

Le [site](#) répertorie également un certain nombre de ressources.

Collectif [343 racisé.es](#) créé à la suite d'une mobilisation contre le « *blackface* » lors d'un spectacle à la Sorbonne à Paris, propose sur son blog un certain nombre de ressources dont leur Manifeste.

L'[Association Représentrans](#) œuvre pour une meilleure représentation des personnes transgenres et non-binaires dans le théâtre et le cinéma. Elle accompagne également les projets de sa création à sa diffusion, en conseillant à toutes les étapes de production sur les représentations des transidentités. [Un annuaire des acteur.ices et des technicien.es d'audiovisuel et du spectacle vivant trans et non-binaires](#) est également disponible sur leur site internet.

[L'association SOS Homophobie](#), fondée en 1994, est une association féministe de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie, la transphobie et l'intersexophobie, elle a trois missions :

- **Soutenir** les personnes LGBTI victimes de discriminations et d'agressions avec leur ligne d'écoute, le soutien et l'accompagnement juridique ;
- **Prévenir** en sensibilisant tous les publics avec des interventions en milieux scolaire et professionnel, l'organisation d'événements et de débats ;

- **Militer** pour l'égalité des droits auprès des institutions avec le [rapport annuel sur les LGBTIphobies](#), des enquêtes, des manifestations et nos relations institutionnelles.

Filaction, une association de lutte contre les violences conjugales et les violences sexistes fondée en 2004. Ses missions sont la prévention, la sensibilisation et la formation des personnes en Rhône-Alpes.

OUTILS ET BONNES PRATIQUES

[La cellule d'écoute à destination des victimes ou des témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles](#) dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma, en milieu professionnel, accessible à tous les artistes et les technicien.nes ainsi qu'au personnel administratif et d'accueil.

Cette cellule d'écoute a été mise en place par la Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma), cinq organisations syndicales – CGT Spectacle, CFE-CGC, CFTC, FASAP FO, CFDT Communication Conseil, Culture - le CNC, le CNM et Audiens en 2020, avec le soutien du ministère de la Culture.

Elle est joignable au numéro : **01 87 20 30 90** du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h par e-mail à l'adresse violences-sexuelles-culture@audiens.org à tout moment en précisant son nom, prénom et numéro de téléphone.

[La charte Égalité Femmes/Hommes du Conservatoire national supérieur d'art dramatique \(CNSAD\)](#), extrait :

« Chacun, au sein de l'établissement, et lors des procédures de recrutement de toutes natures, pour y travailler ou y étudier, doit être traité dans un souci constant d'équité, quelle que soit son origine sociale, géographique, sa religion, sa couleur de peau, son sexe, ses orientations sexuelles, l'identité de genre, l'expression de genre ainsi que l'identité sexuelle. Les éléments de naissance, comme le choix ou le refus d'une identité liée au sexe de naissance, doivent être respectés et ne sauraient par ailleurs déterminer l'ensemble de son identité artistique et restreindre les propositions pédagogiques qui lui sont faites. Le répertoire classique français et étranger, comme le répertoire contemporain, doivent être librement réinterrogés à l'aune des trois principes précédents, et ne sauraient représenter une norme éternellement reproductible des relations femmes/hommes, de la place de la femme dans la société comme dans la représentation théâtrale. De même, l'origine sociale des personnes, comme leurs particularités physiques ou leur couleur de peau, ne sauraient déterminer leur capacité à remplir telle ou telle tâche, pas plus qu'à interpréter tel ou tel rôle. **La notion d'emploi est définitivement abolie.** Toute personnes discriminée, victime de violence sexuelle, de harcèlement, ou mise en difficulté, même de manière apparemment anodine sur ces mêmes sujets par qui que ce soit au sein de l'école doit trouver écoute, assistance, et information auprès d'un ou plusieurs référents identifiés. [...] Toute personne étant amenée à étudier, travailler, enseigner dans l'établissement signera la présente charte ».

Aller ensemble vers l'égalité

Progresser vers l'égalité nécessite de travailler sur tous les critères de discriminations de sexe/genre, de l'origine ethnique, de handicap, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais aussi sur les inégalités socio-économiques, ainsi que de tenir compte de leurs croisements.

La question de l'égalité et de la non-discrimination concerne tout.es les parties prenantes de et peut être abordée à tous les étapes et sphères de la création et de la diffusion culturelle :

- Création culturelle ;
- Programmation et soutien à la création culturelle ;
- Emploi dans le domaine de la culture : les discriminations et autres formes de violences (racistes, sexistes, homophobes, transphobes, validistes, *etc.*) dans l'accès à l'emploi, et dans l'emploi : avancements de carrière, *etc.* ;
- Lutte et prévention des violences et atteintes à la dignité racistes, sexistes *etc.* du public ;
- Communication et diffusion ;
- Conditions d'accueil, organisation des interactions avec le public.

Elle peut également être abordée sous 4 questions suivantes présentées dans le schéma ci-dessous. La manière de répondre aux 3 premières questions détermine la réponse à la dernière question :

- **Quoi ?** : les productions et les œuvres culturelles et leur contenu ;
- **Par qui ?** : les personnes engagées dans la production culturelle et valorisées par cette production ;
- **Comment ?** : la manière de communiquer, de diffuser, d'accueillir et d'interagir avec les publics, conditions d'accès...
→ Et enfin, **Pour qui ?** : le public bénéficiaire des productions culturelles.

Quoi ?

Créations
culturelles et
leur contenu

Des productions égalitaires et non-discriminées sont des productions qui mettent en avant des populations minoritaires et cela dans des rôles non-stéréotypés, qui favorisent la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes, des discriminations liées à l'origine ethnique, au handicap etc., de l'histoire coloniale et de l'esclavage, et qui prônent l'égalité... Une analyse peut être appliquée lors de la production de l'œuvre culturelle, tout comme au moment du choix de sa programmation.

Exemple : Test Bechdel pour évaluer la présence et la place des femmes dans les films. Le test repose sur 3 critères : 1) Il doit y avoir au moins deux femmes nommées (nom/prénom) dans l'œuvre ; 2) qui parlent ensemble ; 3) et qui parlent de quelque chose qui est sans rapport avec un homme. Selon le site collaboratif dédié au test, seulement 56 % des films analysés remplissent les 3 critères du test et 11 % ne remplissent aucun des critères.



Par qui ?

Personnes
travaillant et
valorisées

Il est nécessaire d'assurer l'égalité dans l'emploi dans secteur culturel en tenant compte de tous les critères de discrimination.

Il s'agit également d'assurer l'égalité dans la représentation, programmation, diffusion et consécration des œuvres des personnes minoritaires.

Exemples : l'Observatoire de l'égalité femmes hommes du Ministère de la Culture 2021 : la part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes est de 27 % pour les théâtres nationaux et de 36 % pour les scènes nationales en 2018.

Baromètre de la représentation de la société française 2021 : 16 % de personnes sont perçues comme « non-blanches » à la télévision en 2020.



Comment ?

Manière de
communiquer
et d'accueillir

Il s'agit de porter une vigilance sur les outils et les moyens de communication. Ils doivent représenter les personnes minoritaires et être exempts des stéréotypes, ils doivent être accessibles à tous.tes.

Il est nécessaire d'assurer un accueil non-discriminant des publics. Il ne doit pas se baser sur des assignations identitaires stigmatisantes et permettre l'inclusion de tous.

Exemple : la rédaction des documents de communication en Falc (Facile à lire et à comprendre)

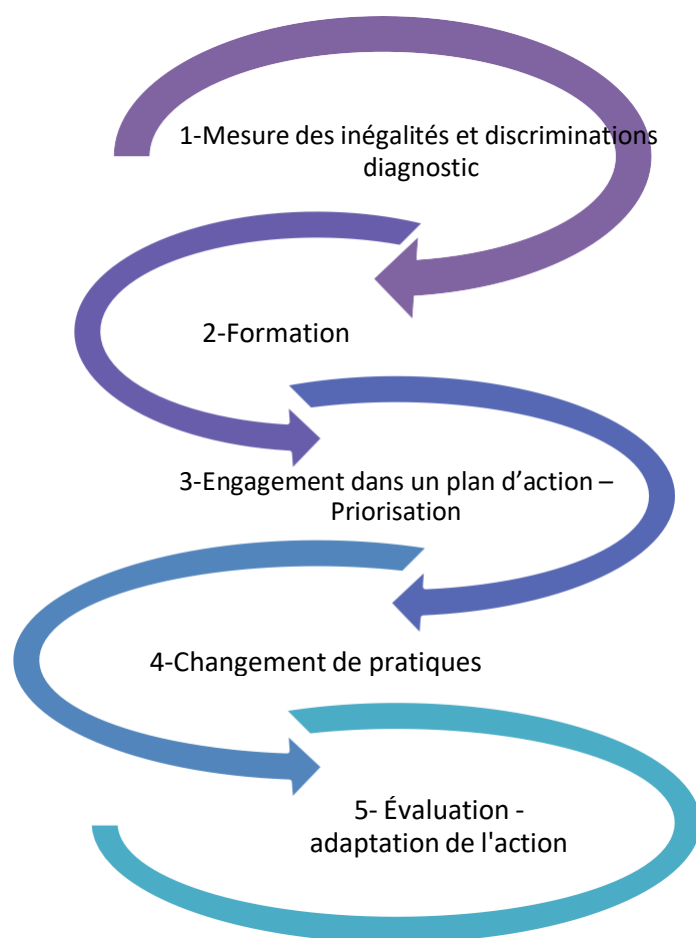


Pour qui ?

Public bénéficiaire

Il est nécessaire d'agir sur les 3 questions précédentes afin de permettre l'égalité d'accès à toutes et à tous

COMMENT PROGRESSE-T-ON VERS PLUS D'EGALITE ET DE NON DISCRIMINATION ?



Étape 1 / État des lieux - Diagnostic-Mesure :

Sans diagnostic, les inégalités peuvent demeurer invisibilisées, comme ce fut longtemps le cas des inégalités FH dans la culture. Les diagnostics, les mesures chiffrées permettent de faire un état des lieux, de prendre conscience de problèmes d'égalité et de discrimination non repérés et de s'engager dans une démarche structurelle de changement.

Étape 2 / Formation des équipes, direction comprise :

La formation est une étape nécessaire mais non suffisante, elle permet de déconstruire les processus et les catégorisations sociales productrices d'inégalités, d'en comprendre les enjeux et les mécanismes à l'œuvre dans la reproduction et la perpétuation des discriminations. La formation permet aussi d'avoir un socle commun, notamment au sein d'une même structure pour travailler collectivement au changement des pratiques et mieux prendre en compte les discriminations.

Étape 3 : Etablissement d'un plan d'action ou de priorités d'action validées par la direction : en matière de prévention des discriminations, les changements attendus concernent les pratiques, l'organisation et la structure du travail et des modes de production. Aussi, l'engagement au plus haut niveau, y compris pour les petites structures est nécessaire pour faire changer les pratiques.

Étape 4 / Changement des pratiques ;

Étape 5 / Mesures des évolutions, adaptation de l'action.

La démarche proposée aux partenaires Villeurbanne CFC 2022 par la Mission lutte contre les discriminations et des associations mobilisées

1. Autodiagnostic – voir ci-après
2. Formations sensibilisation, dispensées par HF ou d'autres prestataires
3. Groupes de travail et accompagnement individuel vers une démarche d'amélioration des pratiques
4. Bilan par structure pour un engagement pérenne et bilan général pour échanges de bonnes pratiques et d'outils.

Première étape : où en êtes-vous en matière d'égalité et de la non-discrimination ?

AUTO-DIAGNOSTIC ÉGALITÉ CFC22

Nom de votre structure : _____

Contact : _____

Personne remplissant le questionnaire

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2
Comment évaluez-vous votre engagement en matière de lutte contre les discriminations ?	Votre structure a-t-elle pris des engagements formels (charte, plan d'action...) ?	Y Non		Y Oui
	Les membres de l'équipe ont-ils été formés à la non-discrimination ?	Y Non	Y Oui, formation de moins de 2 jours	Y Oui, formation de plus de 2 jours
	Avez-vous mis en place un dispositif de prévention et de traitement des violences et des discriminations (sexuelles, sexistes, racistes, validistes et LGBTIQphobes) ?	Y Non		<input type="checkbox"/> Oui
	Avez-vous un.e référent.e égalité, non-discrimination, diversité, handicap ?	Y Non	Y Oui sur une discrimination	Y Oui sur plusieurs discriminations
	Avez-vous réalisé d'autres actions pour favoriser l'inclusion et la non-discrimination ?	Y Non	Y Oui 1 action _____ _____	<input type="checkbox"/> Oui Plusieurs actions _____ _____
	Score de la thématique « Engagement »	___/10		
« Par qui ? » Les personnes travaillant (rémunérées ou	Dans vos 5 dernières productions (spectacles, expositions...) plus de la moitié ont été réalisées par des femmes (auteur.ice, peintre...)	Y Non	Y Oui	

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2
non) pour la production culturelle et/ou valorisées par ces productions culturelles	Votre équipe de direction compte au moins 50 % de femmes	Y Non	Y Oui	
	Selon vous, dans l'équipe de direction de votre structure les personnes susceptibles de subir des préjudices du fait de leur origine supposée, de leur nationalité, couleur de peau, religion sont équitablement représentées ?	Y Non	Y Oui	
	Votre équipe de direction compte au moins 6 % de personnes ayant une reconnaissance de travailleur.ses handicapé.es (RQTH)	Y Non	Y Oui	
	Votre direction compte au moins 15 % des personnes de moins de 30 ans (les - de 25 ans représentent 12 % de la population active pour le Grand Lyon)	Y Non	Y Oui	
	Votre conseil d'administration compte au moins 50 % de femmes	Y Non	Y Oui	
	Selon vous, dans votre conseil d'administration les personnes susceptibles de subir des préjudices du fait de leur origine supposée, de leur nationalité, couleur de peau, religion sont équitablement représentées ?	Y Non	Y Oui	
	Votre conseil d'administration compte au moins 6 % ayant une reconnaissance de travailleur.ses handicapé.es (RQTH)	Y Non	Y Oui	
	Votre conseil d'administration compte au moins 15 % des personnes de - de 30 ans	Y Non	Y Oui	
	Qui a fait le choix de la programmation ?	Y Une personne : _____	Y Plusieurs personnes en collégiale en interne	Y Avec le public
	Au sein de votre équipe les femmes représentent au moins 50 %	Y Non	Y Oui	
	Selon vous, dans votre équipe les personnes susceptibles de subir des préjudices du fait de leur origine supposée, de leur nationalité, couleur de peau, religion sont équitablement représentées ?	Y Non	Y Oui	
	Au sein de votre équipe les personnes ayant une reconnaissance de travailleur.ses handicapé.es (RQTH) représentent au moins 6 %	Y Non	Y Oui	
	Au sein de votre équipe les personnes de moins de 30 ans représentent au moins 15 %	Y Non	Y Oui	

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2
	<p>Constatez-vous une ségrégation sexuée* du travail au sein votre structure ?</p> <p>*Les femmes ou les hommes sont surreprésenté.es dans certains métiers ou fonction et sous-représenté.es dans d'autres (création, direction, technique, administratif, guichet, billetterie, accueil, nettoyage, manutention ...) ?</p>	<p>Y Oui ou Y Dans ma structure il n'y a pas de femmes</p>	Y Non	
	<p>Constatez-vous une ségrégation ethnique* du travail au sein votre structure ?</p> <p>* les personnes ne subissant pas de préjudices du fait de leur origine supposée, nationalité, couleur de peau, religion, ou les personnes qui sont susceptibles de subir ces préjudices sont surreprésenté.es dans certains métiers et certaines fonctions et sous-représenté.es dans d'autres (création, direction, technique, administratif, guichet, billetterie, accueil, nettoyage, manutention ...)</p>	<p>Y Oui Ou Y Dans ma structure il n'y a pas de diversité</p>	Y Non	
	<p>Constatez-vous une ségrégation validiste* du travail au sein votre structure ?</p> <p>*Les personnes ayant une reconnaissance de travailleur.ses handicapé.es ou les autres travailleur.ses sont surreprésenté.es dans certains métiers ou fonctions et sous-représenté.es dans d'autres (création, direction, technique, administratif, guichet, billetterie, accueil, nettoyage, manutention...)</p>	<p>Y Oui Ou Y Dans ma structure il n'y a pas de personnes ayant une RQTH</p>	Y Non	
	<p>Qui fait le choix des interprètes ?</p>	<p>Y Une personne : _____ _____</p>	Y Plusieurs personnes en collégiale en interne	Y Avec le public
	Score de la thématique « Par qui ? »	___/20		
« Quoi ? » Créations culturelles et leur contenu	<p>Vos 5 dernières productions culturelles mettent en scène au moins 50 % de personnages femmes</p>	Y Non	Y Oui	
	<p>Vos 5 dernières productions culturelles mettent en scène des personnages susceptibles de subir des préjudices du fait de leur origine supposée, de leur nationalité, couleur de peau, religion</p>	Y Non	Y Oui	
	<p>Vos 5 dernières productions culturelles mettent en scène des personnages en situation de handicap</p>	Y Non	Y Oui	
	<p>Vos 5 dernières productions culturelles mettent en scène des personnages LGBTQI+</p>	Y Non	Y Oui	

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2
	La notion « d'emploi* » a-t-elle été abolie au sein de votre structure ? – *voir la définition page 8 du vademecum	Y Non	Y Oui	
	Parmi vos 5 dernières productions, combien questionnent les inégalités et les discriminations liées au sexe/genre et/ou valorisent l'histoire et les points de vue des femmes ?	Y Aucune	Y 1	Y 2 ou plus
	Parmi vos 5 dernières productions, combien questionnent les inégalités et les discriminations liées à l'origine ethnique et/ou valorisent l'histoire et les points de vue des personnes qui vivent le racisme, descendant.es d'esclaves ou de colonisé.es ?	Y Aucune	Y 1	Y 2 ou plus
	Parmi vos 5 dernières productions, combien questionnent les inégalités et les discriminations liées à la situation de handicap et/ou valorisent l'histoire et les points de vue des personnes en situation de handicap ?	Y Aucune	Y 1	Y 2 ou plus
	Parmi vos 5 dernières productions, combien valorisent l'histoire et les points de vue des personnes LGBTQI+ ?	Y Aucune	Y 1	Y 2 ou plus
	Faites le test « Bechdel » en analysant votre dernière œuvre/production :			
	- Dans l'œuvre il y a au moins deux femmes nommées (nom/prénom);	Y Non	Y Oui	
	- Elles parlent ensemble ;	Y Non	Y Oui	
	- Elles parlent de quelque chose qui est sans rapport avec un homme	Y Non	Y Oui	
	Score de la thématique « Quoi ? »	___/16		
« Comment ? » Manière de communiquer et d'accueillir	Avez-vous travaillé sur vos outils et supports de communication afin de les rendre inclusifs* ? *Textes, visuels, représentant l'ensemble de la population, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.	Y Non	Y Oui	
	Utilisez-vous l'écriture inclusive* ? *Ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes.	Y Non	Y Oui	

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2
	Établissez-vous vos documents de communication en FALC ?	Y Non	Y Oui	
	Vos locaux sont-ils accessibles pour les personnes à mobilité réduite ?	Y Non	Y Oui	
	Le personnel d'accueil a-t-il des tenues genrées imposées ?	Y Oui	Y Non	
	Vos spectacles sont-ils accessibles aux personnes malentendantes ?	L Non	L Oui	
	Vos équipes ont-t-elles été formées à l'accueil sans discrimination (handicap, etc.) ?	Y Non	Y Oui	
	Pendant vos événements prévoyez-vous des dispositifs pour prévenir et traiter des comportements sexistes, racistes, validistes et LGBTIphobes et les violences sexuelles ?	Y Non	Y Oui	
	Score de la thématique « Comment ? »	___/8		
« Pour qui ? » Les publics auxquels sont adressées vos productions culturelles	Avez-vous des statistiques concernant la fréquentation de votre structure (CSP, sexe, handicap...) ?	Y Non	Y Oui	
	Constatez-vous une égale répartition des personnes fréquentant votre structure selon le sexe ?	Y Non Y Je ne sais pas	Y Oui	
	Constatez-vous une sur-représentation des CSP + parmi les personnes fréquentant votre structure ?	Y Oui Y Je ne sais pas	Y Non	
	D'après vous, les personnes susceptibles de subir des discriminations du fait de leur origine supposée, de leur nationalité, de leur couleur de peau, de leur religion, sont équitablement représentées parmi les personnes fréquentant votre structure ?	Y Non Y Je ne sais pas	Y Oui	
	D'après vous, les personnes déclarant une situation de handicap sont équitablement représentées parmi les personnes fréquentant votre structure ?	Y Non Y Je ne sais pas	Y Oui	
	D'après vous, les jeunes – de 30 ans sont équitablement représentés parmi les personnes fréquentant votre structure ? A Villeurbanne les moins de 30 ans représentent 46% de la population	Y Non Y Je ne sais pas	Y Oui	
	Score de la thématique « Pour qui ? »	___/6		
Score final		___/60		

Thématiques	Questions	Score		
		0	1	2

PROPOSITIONS

Y a-t-il des questions qui ont suscité des incompréhensions, des questionnements et/ou auxquelles vous n'avez pas pu répondre ?

Certaines inégalités/discriminations importantes dans le domaine de la culture et des arts vous semblent-elles peu ou pas questionnées dans ce diagnostic ? Lesquelles.

Souhaitez-vous un accompagnement afin de faire évoluer votre fonctionnement et vos pratiques en matière de l'égalité et de la non-discrimination ? Oui Non

Si Non, Pourquoi ?

Si Oui

Quels types d'accompagnement souhaiteriez-vous (plusieurs réponses possibles) ?

Pour votre structure

Y Accompagnement pour la consolidation de l'état des lieux, du diagnostic interne

Y Formation sensibilisation

Participation à des travaux collectifs : dans le cadre de CFC 2022 nous allons mettre en place des groupes de travail inter-partenaires pour partager les enjeux et produire collectivement des méthodes et des outils

Y Souhaitez-vous participer à un groupe de travail inter-partenaires, sur les thématiques

Y Mesure des inégalités FH

Y Communication égalitaire inclusive ;

Y Prévention des violences dans les évènements (sexuels, sexistes, LGBTIphobes)

Y Autres thématiques ou autres besoins
